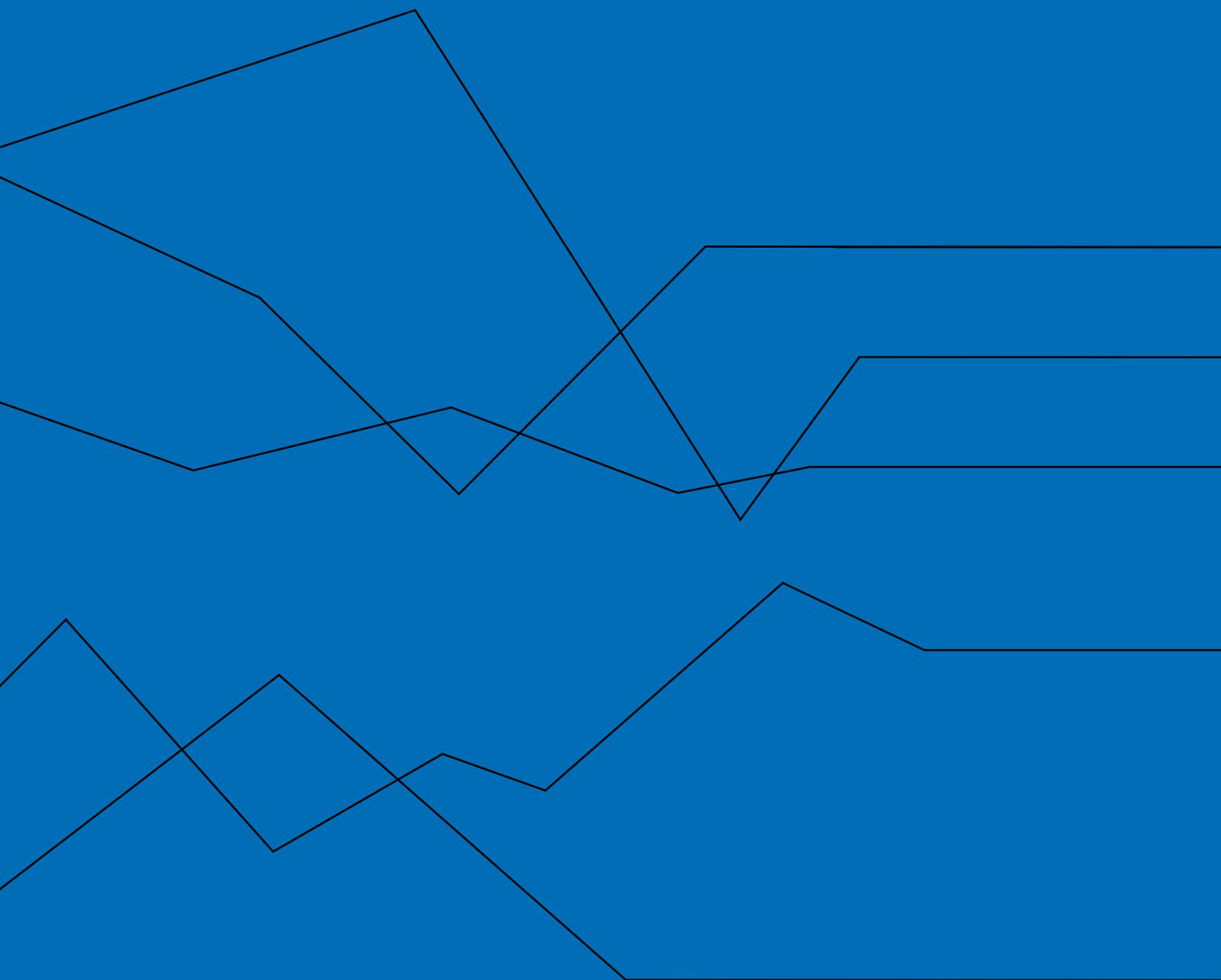


DRAC Île-de-France

Bilan d'activité

2018



DRAC Île-de-France

Bilan d'activité

2018

PATRIMOINES

CRÉATION

LIVRE ET INDUSTRIES
CULTURELLES

TRANSMISSION
DES SAVOIRS
ET DÉMOCRATISATION
CULTURELLE

ANNEXES

Directeur de publication
Laurent Roturier,
Directeur des affaires culturelles
d'Île-de-France

Coordination
Jean-Marc Dos Santos - Malhado,
Christophe Lemaire,
Charlotte Renaud

Iconographie
Jade Robin

Conception graphique
Nicolas Portnoï

1 Patrimoines

1.1 Patrimoine monumental

1.1.1 Protection

1.1.2 Restauration

1.1.3 Valorisation

1.2 Architecture et patrimoine

1.2.1 Espaces protégés en Île-de-France

1.2.2 Actualité dans les territoires

1.3 Archéologie

1.3.1 Accompagnement des dynamiques territoriales

1.3.2 Soutien à la recherche, à la conservation
et à la valorisation

1.4 Musées et Maisons des Illustres

1.4.1 Musées

1.4.2 Maisons des Illustres

2 Création

2.1 Arts Plastiques

2.2 Spectacle vivant

2.2.1 Théâtre

2.2.2 Musique et danse

2.2.3 Licences

3 Livre et industries culturelles

3.1 Cinéma, audiovisuel et numérique

3.2 Livre et lecture publique

3.2.1 Lecture publique

3.2.2 Économie du livre et vie littéraire

3.2.3 Médias

4 Transmission des savoirs et démocratisation culturelle

4.1 Nouvelles priorités ministérielles 2018

4.2 Politiques interministérielles

4.2.1 Territoires prioritaires

4.2.2 Publics spécifiques

4.2.3 Tourisme culturel

4.3 Conservatoires

4.4 Développement des contractualisations

5 Annexes

5.1 Organigramme 2018

5.2 Monuments historiques conservés par les ABF

5.3 Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

5.4 Contrats territoire-lecture (CTL)

5.5 Contrats d'éducation artistique et culturelle (CLEA)

5.6 Calendrier des appels à projets démocratisation culturelle

5.7 Glossaire

Édito

La DRAC Île-de-France œuvre sur un territoire singulier, qui concentre une offre artistique et culturelle abondante encore très inégalement répartie, et des emblèmes patrimoniaux et architecturaux qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité du pays tout entier. Ce bilan d'activité pour l'année 2018 donne à voir la diversité des interventions de la DRAC sur les 8 départements franciliens. Je tiens à saluer le savoir-faire et l'expertise de ses agents qui, depuis plus de quatre décennies maintenant, agissent au quotidien en faveur de la protection, de la restauration et de la valorisation du patrimoine, accompagnent et nourrissent les dynamiques des lieux, festivals et équipes artistiques qui font vivre la création sur les territoires, soutiennent les acteurs du livre et de la diffusion cinématographique au plus près des besoins de la population. Chacune de ces missions répond à un double objectif, celui de la solidarité territoriale (avec une priorité donnée aux territoires les plus éloignés de l'offre culturelle) et de l'accès de tous à la culture (notamment en direction des plus jeunes grâce au projet de généralisation de l'éducation artistique et culturelle engagé par les équipes de la DRAC). Service déconcentré du ministère de la Culture, placé sous l'autorité du Préfet de région, la DRAC est particulièrement attentive aux projets les plus ambitieux comme aux initiatives les plus expérimentales permettant de faire progresser les droits culturels des personnes, en lien étroit avec les collectivités territoriales, ses premiers partenaires. Je remercie les contributeurs de ce bilan d'activité de l'année 2018, conduite sous la direction de ma précédente Nicole da Costa.

Laurent Roturier
Directeur régional



Un territoire d'exception

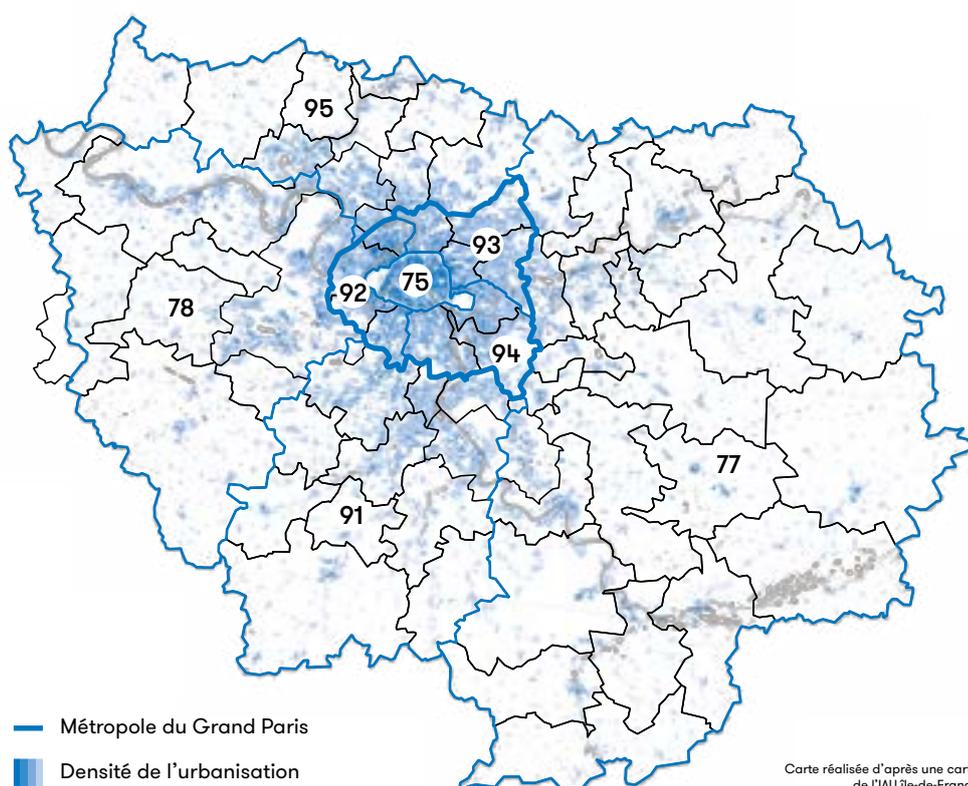
Avec 12,2 millions d'habitants (19 % de la population de la France métropolitaine) sur 12 012 km² (2,2 % du territoire), la région Île-de-France est la plus peuplée et la plus dense de l'Hexagone (1001 hab/km²). Toutefois, l'occupation humaine est inégale (88,6 % des Franciliens résident sur 23,7 % du territoire régional). L'Île-de-France concentre 31 % du PIB national (642 milliards d'euros). Cette prospérité n'empêche pas de fortes disparités économiques et sociales (ainsi le taux de chômage dans la Seine-Saint-Denis est le double de la moyenne nationale).

La culture en Île-de-France se distingue tant par la concentration de l'emploi culturel (45 %) et des établissements culturels (36 %) que par leur volume financier (21 milliards d'euros soit 61 % du volume national). L'importance de son patrimoine, l'implantation historique des médias et de l'industrie cinématographique, la présence de grands éditeurs et de nombreux théâtres, l'accueil de grandes manifestations nationales d'art en font une des références mondiales.

La puissance culturelle de cette région explique en grande partie sa position de premier bassin touristique du monde (avec 48 millions de visiteurs en 2017 dont 20,5 millions sont internationaux). La culture est en effet la première motivation du séjour. La hausse des flux touristiques ces dernières années, après la chute brutale de 2015, a des conséquences importantes sur les activités économiques qui lui sont connexes. L'offre culturelle est aussi un facteur de différenciation puissant qui constitue un levier de développement territorial et d'attractivité fort.

Carte de l'urbanisation en Île-de-France

- 75 Paris
- 77 Seine-et-Marne
- 78 Yvelines
- 91 Essonne
- 92 Hauts-de-Seine
- 93 Seine-Saint-Denis
- 94 Val-de-Marne
- 95 Val-d'Oise



INTRODUCTION

Un engagement fort de l'État

Le ministère de la Culture joue un rôle prépondérant en Île-de-France en raison d'une part de l'implantation d'un grand nombre de ses établissements nationaux mais aussi du rôle de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l'autorité du Préfet de région, elle est chargée de conduire et mettre en œuvre la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale, avec la constante préoccupation d'un aménagement équilibré du territoire. Elle prend en compte l'ensemble des secteurs d'activité du ministère : préservation et valorisation du patrimoine, promotion de l'architecture, soutien à la création dans tous les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, développement du livre et des industries culturelles, démocratisation culturelle et transmission des savoirs, promotion de la langue française et des langues de France.

Dans ces domaines, la DRAC développe la coopération avec les collectivités territoriales et les partenaires culturels, veille à l'application de la réglementation et assure la conduite des actions de l'État. Elle apporte expertise et soutien aux acteurs culturels franciliens. À cet effet, elle a disposé en 2018 d'un budget de 103 587 541 € répartis en quatre programmes : Patrimoines, Création, Livre et industries culturelles, Transmission des savoirs et démocratisation culturelle. En 2018, la DRAC a produit un projet stratégique, fruit d'un travail collectif interne mené sur plusieurs mois. Il s'appuie sur les missions statutaires des DRAC, prend en compte les grands chantiers ministériels, ainsi que le contexte institutionnel, territorial, culturel, social et économique de l'Île-de-France. Ce projet dessine les priorités de l'organisation autour de cinq axes stratégiques et transversaux pour les cinq ans à venir : animation des politiques culturelles et développement des partenariats ; attractivité territoriale et valorisation du patrimoine ; renforcement de la démocratisation culturelle ; soutien à la création et à la diversité des esthétiques ; émergence d'un « Grand Paris de la culture ».

Enfin, la DRAC a poursuivi en 2018 la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la diversité, dans le cadre de sa labellisation AFNOR.

CHIFFRES-CLÉS 2018

103 587 541 €

budget 2018 exécuté en crédits de paiement (CP)

106 051 638 €

somme des engagements juridiques contractés
en autorisations d'engagement (AE)

1 958

projets subventionnés
→ 1 846 en fonctionnement
→ 112 en investissement

5 806

actes financiers

1 550

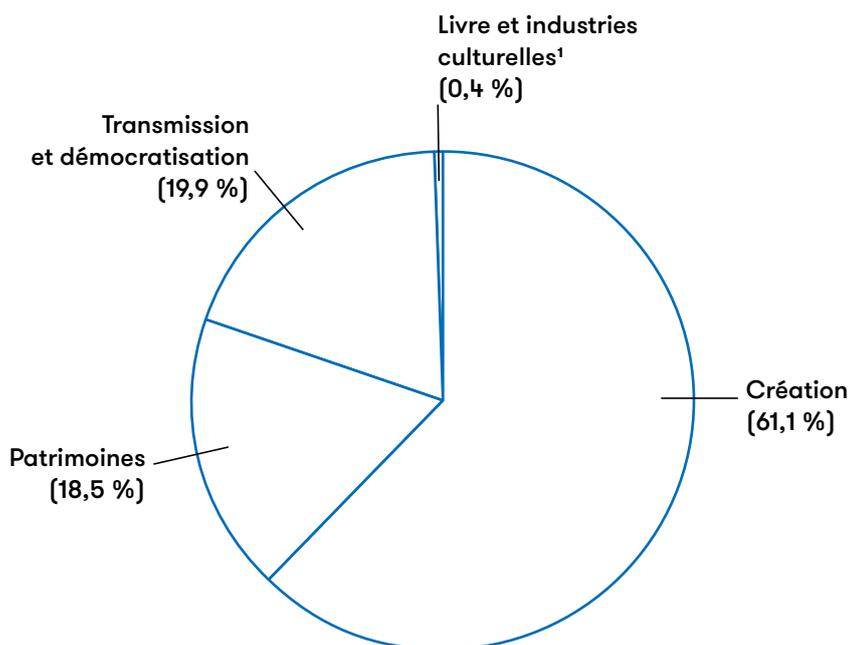
bénéficiaires de subvention

240

conventions pluriannuelles dont
→ 217 conventions pluriannuelles d'objectifs
(CPO financières)
→ 11 contrats territoire-lecture (CTL)
→ 12 contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)

VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 103 587 541 €



1. La part du programme « Livre et industries culturelles » est en réalité plus importante :

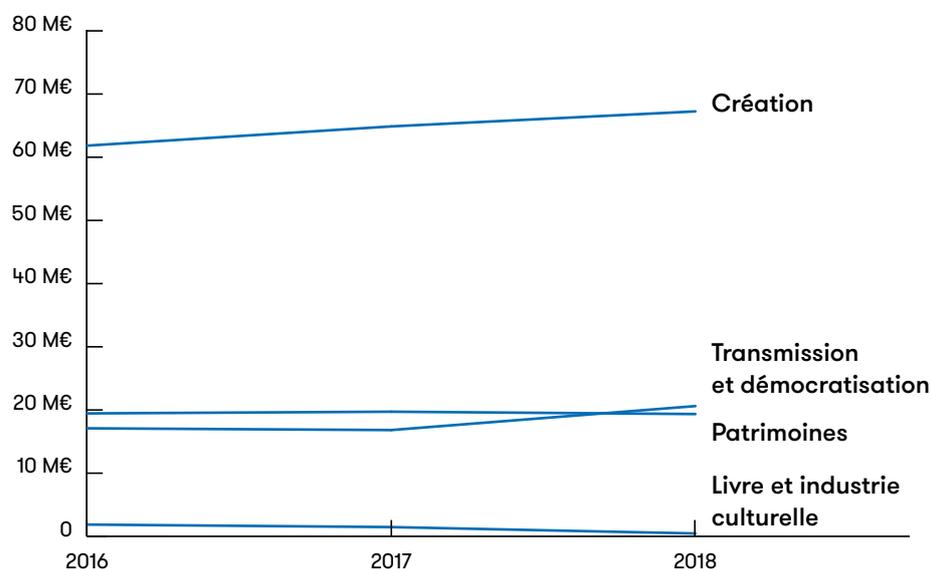
- Concernant le Livre, s'ajoutent 720 K€ consacrés au livre et à la lecture sur le programme Transmission des savoirs et démocratisation, ainsi que les crédits d'investissement relatifs aux bibliothèques, soit 14,35 M€ en 2018, issus de la Dotation générale de décentralisation (DGD).

- Concernant les industries culturelles, près de 900 K€ consacrés au cinéma et au numérique sont en fait imputés sur le programme Transmission des savoirs et démocratisation.

Ventilation par Budget opérationnel de programme (BOP) des CP

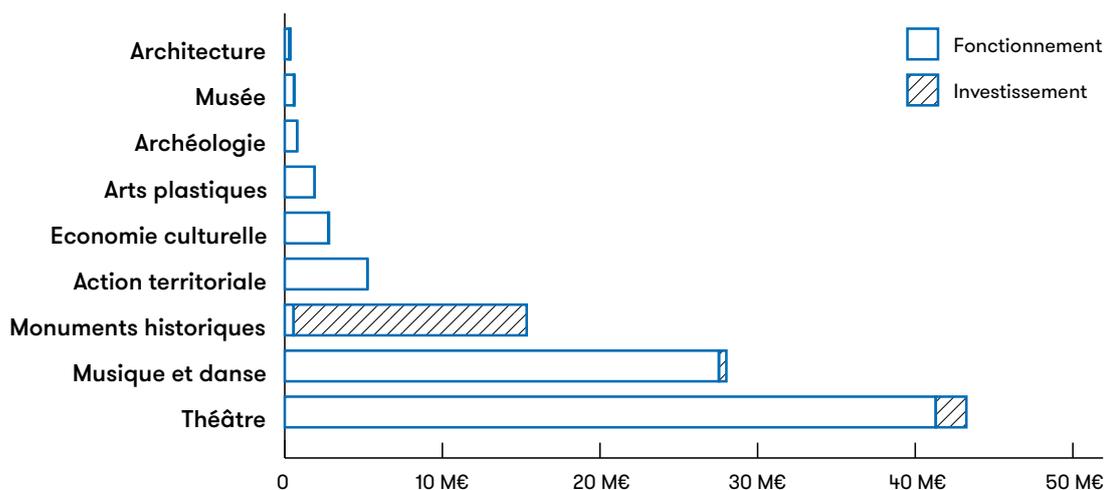
Patrimoines	19 211 210 €
Création	63 265 591 €
Livre et industries culturelles¹	459 900 €
Transmission et démocratisation	20 650 839 €
Total DRAC	103 587 541 €

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2016-2018



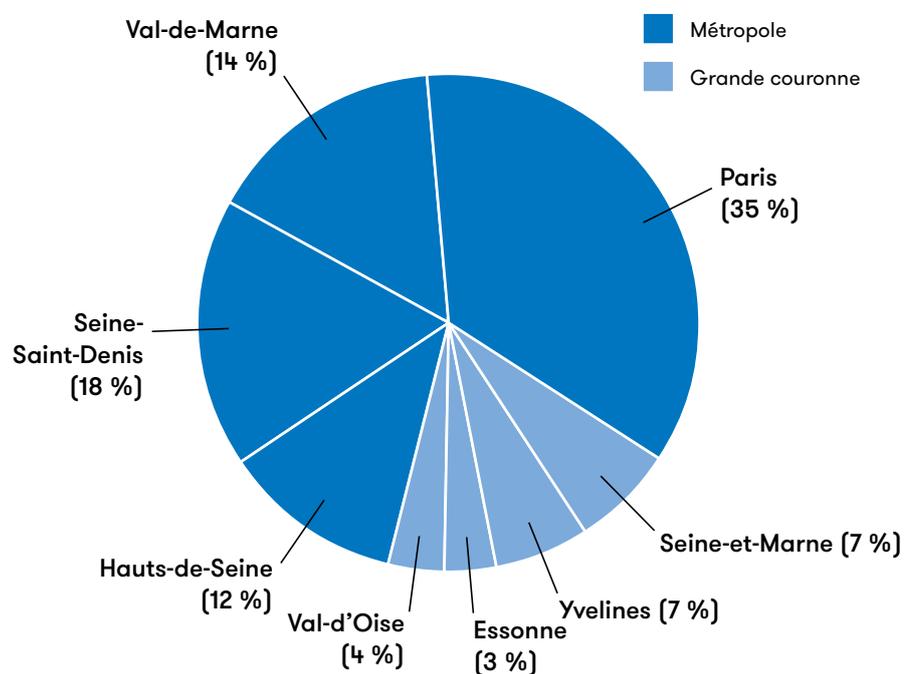
VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 103 587 541 €



VENTILATION PAR DÉPARTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 103 587 541 €



À noter : sont pris en compte les sièges sociaux des structures bénéficiaires, et non le lieu des actions menées, ce qui a pour effet de surreprésenter la part de Paris. Un travail est en cours au sein des services de la DRAC pour affiner les statistiques et cibler plus précisément les territoires touchés par les actions soutenues par la DRAC.



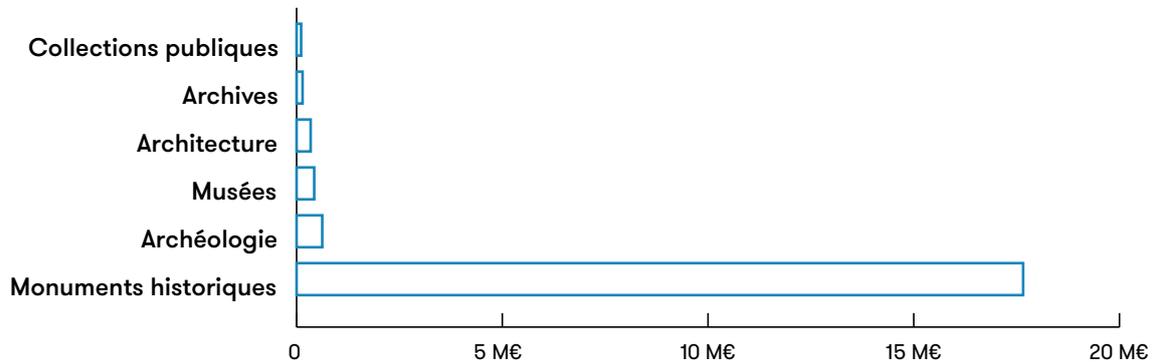
PATRIMOINE MONUMENTAL
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
ARCHÉOLOGIE
MUSÉES ET MAISONS DES ILLUSTRÉS

PATRIMOINES

PATRIMOINES

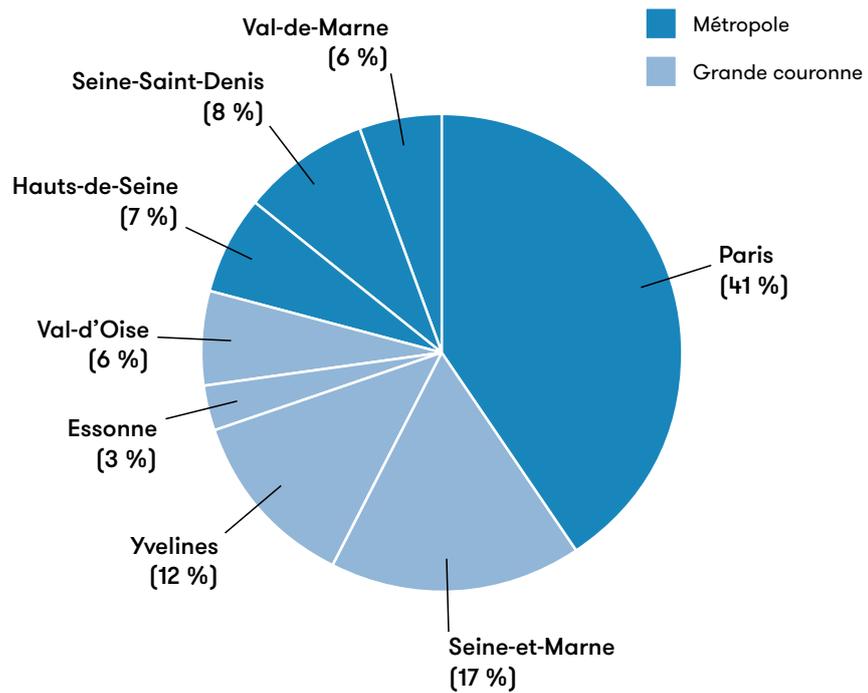
CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 19 211 210 €



BUDGET PAR DÉPARTEMENT EN CP 2018

Budget total : 19 211 210 €



1.1 PATRIMOINE MONUMENTAL

3 987

Monuments historiques (MH)

→ 895 classés au titre des MH (CLMH), dont 3 en 2018

→ 2 880 inscrits au titre des MH (IMH), dont 14 en 2018

→ 212 protections mixtes

11 450

objets mobiliers classés (dont 7 nouveaux objets classés en 2018) sur 18 661 objets protégés

237

parcs et jardins protégés au titre des monuments historiques

36

Jardins remarquables

10

Villes et Pays d'art et d'histoire

52

Sites patrimoniaux remarquables

3

Secteurs sauvegardés (Paris 7^e, Versailles et Saint-Germain-en-Laye)

654

autorisations de travaux et permis de construire traités par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

145

chantiers

→ 102 pour restauration (20 M€, soit 40 % des demandes environ)

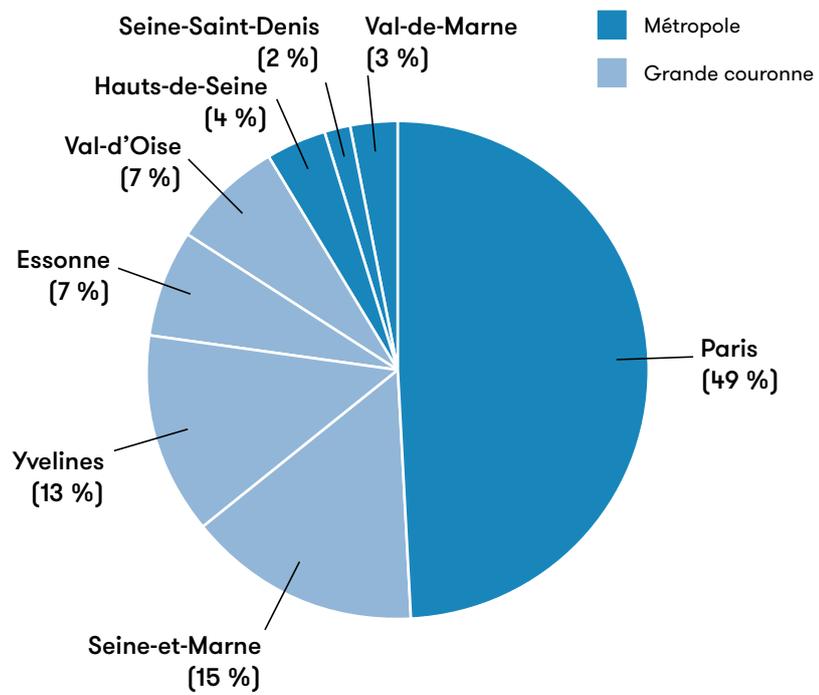
→ 32 pour entretien (3 M€)

→ 11 chantiers de jeunes bénévoles (50 500 € avec la participation de 186 jeunes)

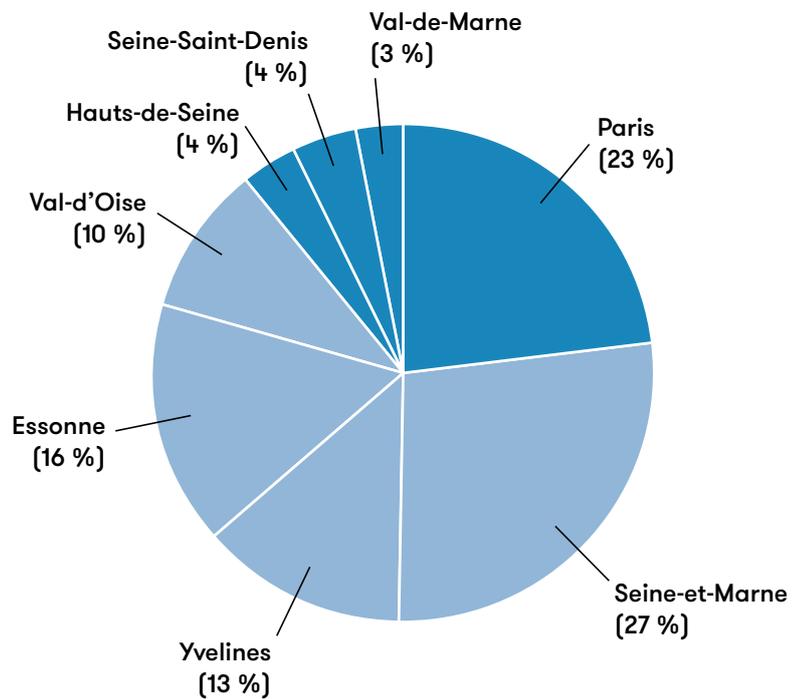
Avec 3 987 monuments historiques, soit 9 % du total national pour 2 % du territoire, la région Île-de-France est en termes de densité la plus dotée en édifices protégés. C'est également l'une de celles qui possède le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec quatre biens inscrits en propre (les châteaux et parcs de Versailles et de Fontainebleau, les Rives de la Seine et la cité médiévale de Provins) et quatre monuments constitutifs de deux biens en série (la Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et les trois sites Le Corbusier : les Maisons La Roche et Jeanneret, l'immeuble Molitor et la Villa Savoye à Poissy).

Afin d'assurer l'entretien et la restauration de ce patrimoine important (à l'exclusion des monuments appartenant à l'État mais non gérés par la DRAC), la CRMH d'Île-de-France bénéficie d'un budget qui s'est élevé en 2018 à 23 M€ en autorisations d'engagement (AE).

Répartition des monuments historiques en Île-de-France



Répartition des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques



1.1.1 PROTECTION

À l'issue des différentes commissions qui se sont tenues en 2018 et au cours desquelles environ 80 dossiers ont été examinés, 17 mesures de protection ont été adoptées en 2018 pour les immeubles et 35 pour les objets mobiliers.

Parmi les 17 mesures de protections prises en 2018 pour les immeubles, les plus notables ont concerné :

- Le classement en totalité de la maison d'André Lurçat située Villa Seurat (Paris 14^e), archétype des « maisons-ateliers » développées dans l'Entre-deux-guerres ;
- L'inscription de la maison de la Radio (Paris 16^e) témoignage de la reconnaissance accordée à ce type d'architecture datant de la deuxième moitié du XX^e siècle ;
- L'inscription de la Villa dall'Ava à Saint-Cloud, première construction en France de l'architecte hollandais Rem Koolhaas et l'un des joyaux de l'architecture moderne.

En outre, la DRAC a conduit une ambitieuse politique de labellisation à la suite de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) :

- Au titre de l'Architecture contemporaine remarquable (ACR), la campagne conduite pour la métropole du Grand Paris a permis de labelliser 45 édifices particulièrement significatifs pour leur rôle structurant dans le paysage métropolitain. Dans le cadre d'un partenariat avec l'ENSA (École nationale supérieure d'architecture) Paris-Belleville sur le thème des villes nouvelles en Île-de-France, une étude sur Évry (91) a été achevée en vue de la labellisation d'une quinzaine d'ensembles et une autre étude a été lancée sur Cergy (95) ;
- Autre preuve de ce dynamisme, la labellisation de 5 nouveaux jardins au titre des Jardins remarquables (dont le jardin de Bagatelle et le Parc Floral de Paris, le jardin-musée Bourdelle en Seine-et-Marne ou encore l'exceptionnel Arboretum de Versailles-Chèvreloup dans les Yvelines), qui porte à 36 le nombre total de jardins labellisés en Île-de-France.

En 2019, sera amplifiée la politique de labellisation des lycées, au titre de l'ACR (villes nouvelles de la grande couronne) et des jardins remarquables (Méréville et Murs à Pêches à Montreuil, par exemple). Concernant la politique de protection, des vœux de classement intervenus en 2018 (châteaux de Vaux et de Saint-Ouen notamment) seront examinés.

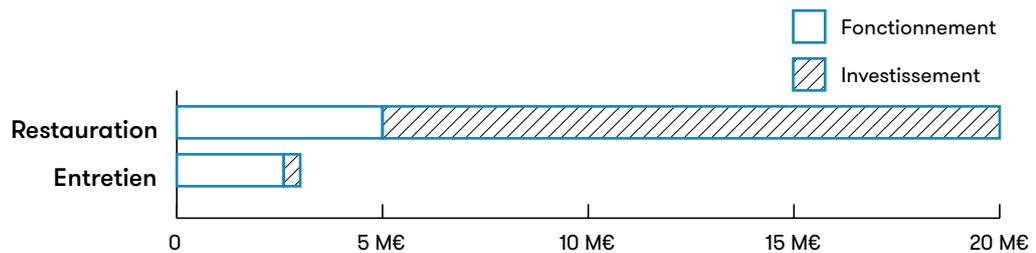
1.1.2 RESTAURATION

Modalités d'intervention financière

Le budget d'intervention de la CRMH (exprimé en autorisation d'engagement — AE) se répartit comme suit :

- 7,60 M€ pour les quatre cathédrales et quinze MH sur lesquels la CRMH intervient en maîtrise d'ouvrage État (5 M€ en restauration et 2,60 M€ en entretien)
- 15,40 M€ de subventions pour une centaine d'opérations (102 en restauration, 32 en entretien et 11 chantiers de bénévoles) concernant les édifices n'appartenant pas à l'État que la DRAC subventionne (15 M€ en restauration et 400 K€ entretien).

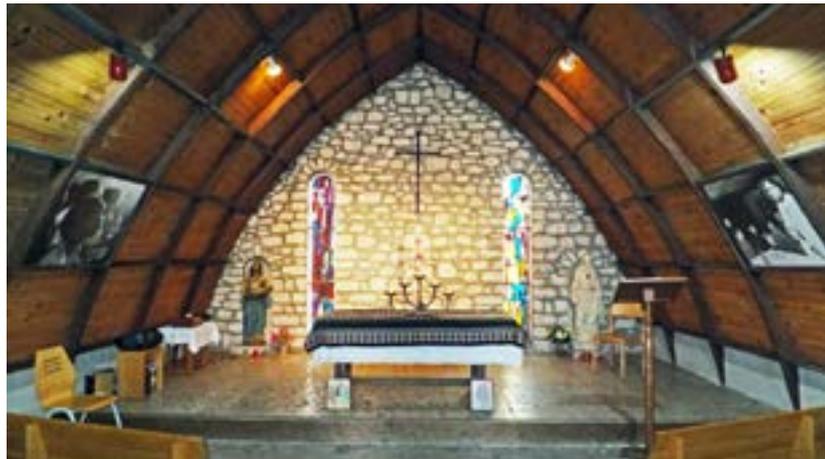
Ventilation des autorisations d'engagements 2018



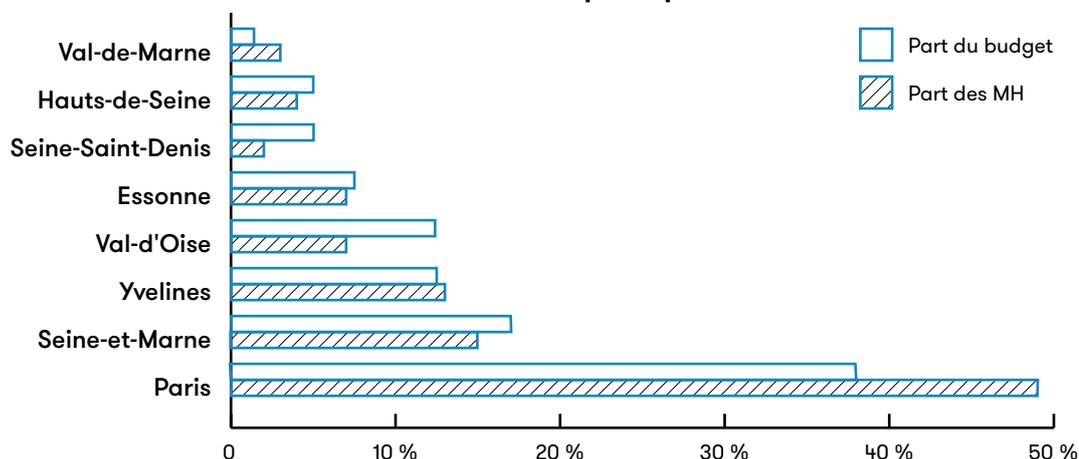
En 2018, deux nouveaux dispositifs ont été mis en place :

- Le Fonds incitatif et partenarial au profit des communes à faibles ressources (FIP) qui a permis de financer 27 opérations, dont 10 ont profité au département de la Seine-et-Marne ;
- La mission Stéphane Bern, qui contribue à la sauvegarde du patrimoine français, a permis d'inscrire 13 sites franciliens sur la liste retenue dont 3 en programmation 2018 : l'ancienne maison de plaisance du baron Ménager à Germiny-l'Évêque (77) ; la Chapelle Notre-Dame des Sans-Logis et de Tout le Monde à Noisy-le-Grand (93) ; le château de Vigny (95).

La chapelle des Sans-Logis
et de Tout le Monde, CLMH
2016 – Mission Bern 2018
© DRAC IDF



Ventilation des AE et des MH par département 2018 en %



Actions majeures de la DRAC en 2018

Quelques exemples concernant les monuments historiques appartenant à l'État

La cathédrale Notre-Dame de Paris, avant le terrible incendie du 15 avril 2019, a fait l'objet en 2018 de plusieurs opérations de restauration. Une convention de mécénat passée entre le ministère de la Culture, la Fondation Notre-Dame et la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris*, avait permis d'établir un programme de travaux de 60 M€ sur 10 ans (2 M€ DRAC, 2 M€ de mécénat et 2 M€ Direction Générale du Patrimoine par an).

Le Hangar Y à Meudon, plus ancien hangar à dirigeables conservé au monde, a bénéficié d'un bail emphytéotique administratif de valorisation (BEAV), passé pour la première fois entre le ministère de la Culture (DRAC) et un opérateur privé (le groupe Culture et Patrimoine), pour sa réhabilitation et sa valorisation. L'opérateur prévoit d'en faire un lieu à usage événementiel.

Projet de réhabilitation
du Hangar Y
© Culture et Patrimoine



Quelques exemples concernant les édifices n'appartenant pas à l'État
À Paris s'est poursuivi le Plan d'Investissement de la Mandature (PIM) pour la restauration des édifices culturels (églises Saint-Louis-en-l'Île, Saint-Gervais-Saint-Protais, Notre-Dame de Lorette...) auquel la DRAC contribue à hauteur de 1,80 M€/an, ainsi que la restauration, hors PIM, du musée Carnavalet et de l'hôtel privé de la Païva sur les Champs-Élysées.

La Collégiale Notre-Dame à Mantes-la-Jolie, édifice majeur du département des Yvelines, a bénéficié d'une opération sanitaire urgente (restauration intérieure et mise hors d'eau).

En Essonne, a été lancée la restauration du pont aux boules d'or du domaine de Méréville et de son exceptionnel jardin à l'anglaise du XVIII^e siècle.

La chapelle ATD Quart-Monde à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) a elle aussi bénéficié d'une restauration, suite au classement intervenu en 2016, année de la panthéonisation de sa présidente, Geneviève Anthonioz-de Gaulle.

Enfin, en Seine-et-Marne s'est poursuivie la restauration des Remparts de Provins inscrits à l'UNESCO.

1.1.3. VALORISATION

Parmi les actions de valorisation, outre les 11 chantiers internationaux de jeunes bénévoles du groupement Rempart Île-de-France subventionnés en 2018 par la DRAC, deux actions soutenues au titre de la démocratisation culturelle peuvent être citées :

- La maison de Fer à Poissy, maison métallique construite en 1889, fait partie des dix maisons en fer répertoriées en France et bâties selon le procédé de tôles embouties de Joseph Danly. Le futur centre d'interprétation qui se situera en son sein, a été soutenu par la DRAC.
- La réalisation d'un documentaire sur les travaux de restauration de l'appartement de Le Corbusier (immeuble Molitor), qui se sont achevés en 2018, accompagné d'une série d'actions de médiation autour de ce lieu que l'architecte occupa jusqu'à sa mort en 1965 et labellisé « Maison des illustres ».

Deux événements ont par ailleurs marqué l'année 2018 et attiré un public nombreux :

- La 35^e édition des Journées européennes du patrimoine, placée sous le thème « Jeunesse et patrimoine », s'est déroulée durant le week-end des 15 et 16 septembre 2018, dans plus de 1 600 sites et monuments privés et publics au sein desquels ont été proposées près de 3 000 animations (visites, démonstrations de savoir-faire, ateliers jeune public, concerts, expositions...) dans les huit départements franciliens. Près de 1,5 million de visiteurs ont été enregistrés cette année et la manifestation a bénéficié d'une excellente couverture médiatique en Île-de-France. Le lancement de ces Journées a eu lieu le mardi 11 septembre à l'Hôtel de Noirmoutier, résidence du préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, en présence des ambassadeurs d'Autriche et du Portugal ainsi que du Président de la Cité Internationale Universitaire de Paris.
- Les Rendez-vous aux jardins, placés sous le thème « L'Europe des jardins » se sont déroulés du 1^{er} au 3 juin 2018 dans 273 jardins d'Île-de-France et ont rassemblé un peu plus de 80 000 visiteurs dans le cadre de 430 animations. 28 de ces jardins ouverts au public détiennent le label « Jardin remarquable ».

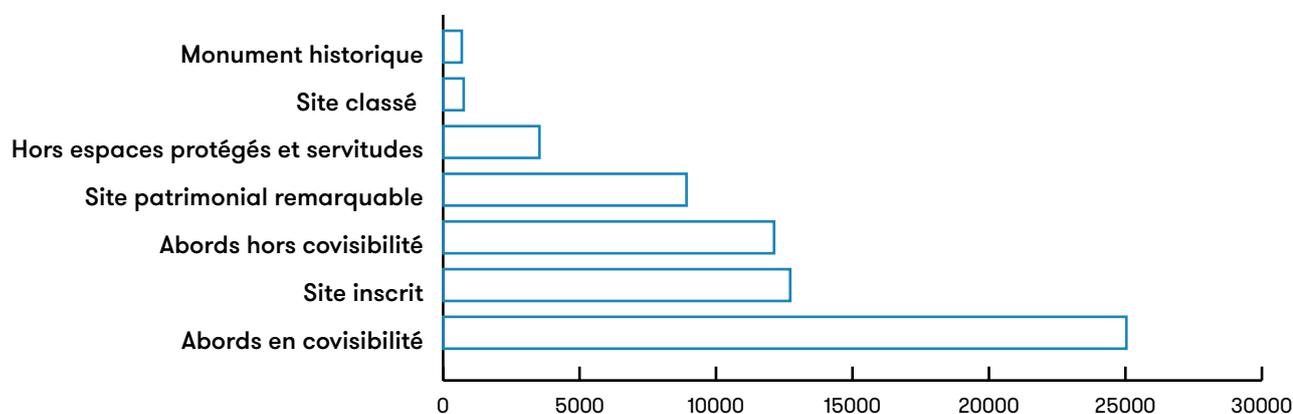
1.2 ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Implantés dans chaque département, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont chargées de promouvoir la qualité du cadre de vie dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Elles veillent au respect de la réglementation dans le domaine du patrimoine : monuments historiques classés ou inscrits, abords des monuments historiques, Sites patrimoniaux remarquables (SPR), sites classés ou inscrits.

1.2.1 ESPACES PROTÉGÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Les UDAP interviennent également sur d'autres espaces remarquables : biens reconnus comme patrimoine mondial par l'UNESCO et leur zone tampon, ensembles labellisés Architecture contemporaine remarquable, parcs naturels régionaux, etc. En participant aux procédures liées aux documents d'urbanisme, les UDAP s'intéressent à la mise en valeur du patrimoine local ou régional, ou des paysages plus ordinaires, parties intégrantes du quotidien des Franciliens.

Types d'avis rendus par les UDAP en 2018



Conservation des monuments historiques de l'État/ministère de la Culture

Les Architectes des bâtiments de France assurent la conservation de plusieurs monuments historiques dans la région¹, avec la charge des travaux d'entretien. Leurs avis portent sur les manifestations et les événements, ainsi que sur l'ensemble des autres travaux ou interventions programmés par les affectataires ou utilisateurs.

1. Liste en annexe

Grand Palais – interventions sur le socle des Quadriges et les accroches du mat porte-drapeau
© Christelle Garrat
(DRAC IDF)



Avis & autorisations d'urbanisme

Les architectes des bâtiments de France émettent un très grand nombre d'avis sur les demandes d'autorisation de travaux en espaces protégés. En 2018, l'augmentation du nombre d'avis dans la région semble traduire l'intensité du développement métropolitain dans Paris et les communes de la petite couronne.

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
Avis conformes	27 180	5 952	4 958	4 924	3 156	1 674	745	2 418	3 353
Avis simples	9 756	4 101	559	1 729	1 433	324	14	96	1 500
Nombre d'avis émis	36 936	10 053	5 517	6 653	4 589	1 998	759	2 514	4 853
variation 2017/2018	0,90 %	6,60 %	3,30 %	-10,20 %	-5,70 %	11,70 %	13,40 %	3,10 %	0,10 %

En plus de ces avis, les services émettent divers documents participant pleinement à leur activité : avis simples sur les enseignes, demande de pièces manquantes nécessaires à l'instruction des dossiers, retour des dossiers sans avis (lorsque le projet s'avère, après analyse, en dehors du champ de visibilité d'un monument).

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
enseignes, hors servitudes	9 197	2 192	627	1 219	464	2 607	1 339	484	265
recommandations	8 334	1 956	842	2 613	252	479	507	1 241	444
avant-projets	4 178	285	1 940	99	477	296	222	483	376
Autres	4 699	667	810	1 632	551	78	50	373	538

Le nombre total des actes, cumulant les avis émis et les autres documents, s'est accru de plus de 6 % dans l'ensemble de la région :

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
nombre d'actes	63 344	15 153	9 736	12 216	6 333	5 458	2 877	5 095	6 476
variation 2017/2018	6,37 %	5,92 %	6,24 %	7,99 %	-4,19 %	9,34 %	20,74 %	10,16 %	5,13 %

Les demandes de permis de construire reçues dans chaque service montrent des dynamiques différentes d'un département à l'autre, avec des intensités visibles aussi bien dans l'aire métropolitaine que dans la grande couronne.

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
nombre de PC reçus	14 759	2 571	2 131	3 168	1 574	1 518	912	1 391	1 494
variation 2017/2018	3,1 %	0,9 %	6,6 %	6,0 %	-10,5 %	7,1 %	13,4 %	4,7 %	1,9 %

Dans l'ensemble, les projets font l'objet d'un accord ou d'un avis favorable de la part des architectes des bâtiments de France, assorti parfois de prescriptions visant à satisfaire une meilleure insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets dans les territoires considérés. La proportion d'avis défavorables (15 % en moyenne régionale) marque la vigilance exercée pour préserver les principales qualités et caractéristiques des espaces protégés.

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
avis favorables	42 %	58 %	24 %	40 %	44 %	88 %	54 %	35 %	13 %
avis favorables avec prescriptions	43 %	27 %	62 %	50 %	40 %	8 %	34 %	49 %	58 %
avis favorables	85 %	85 %	86 %	90 %	84 %	96 %	88 %	85 %	71 %
avis défavorables	15 %	15 %	14 %	10 %	16 %	4 %	12 %	15 %	29 %



Les UDAP consacrent une grande part de leur activité à rencontrer les porteurs des projets ou leurs architectes, afin d'analyser et de finaliser les avant-projets. La hausse de cette activité de près de 20 % au niveau régional exprime autant l'accroissement et le dynamisme des activités en Île-de-France que l'attachement des services à fluidifier leur activité en rencontrant les acteurs de terrain, en particulier sur les projets importants ou situés dans des sites sensibles.

	IDF	75	77	78	91	92	93	94	95
avant-projets	4 178	285	1 940	99	477	296	222	483	376
variation 2017/2018	18,9 %	18,3 %	6,5 %	11,2 %	-24,0 %	–	–	19,6 %	16,0 %

1.2.2 ACTUALITÉ DANS LES TERRITOIRES

Pour mieux accompagner les différents projets sur le territoire de la métropole du Grand Paris, la DRAC a adapté l'organisation de certains services. Ainsi, à la suite d'un important travail de préfiguration et par décision du préfet de la région d'Île-de-France en octobre 2018, quatre UDAP ont fusionné pour constituer le SMAP/Service Métropolitain de l'Architecture et du Patrimoine, doté de quatre pôles : Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94).

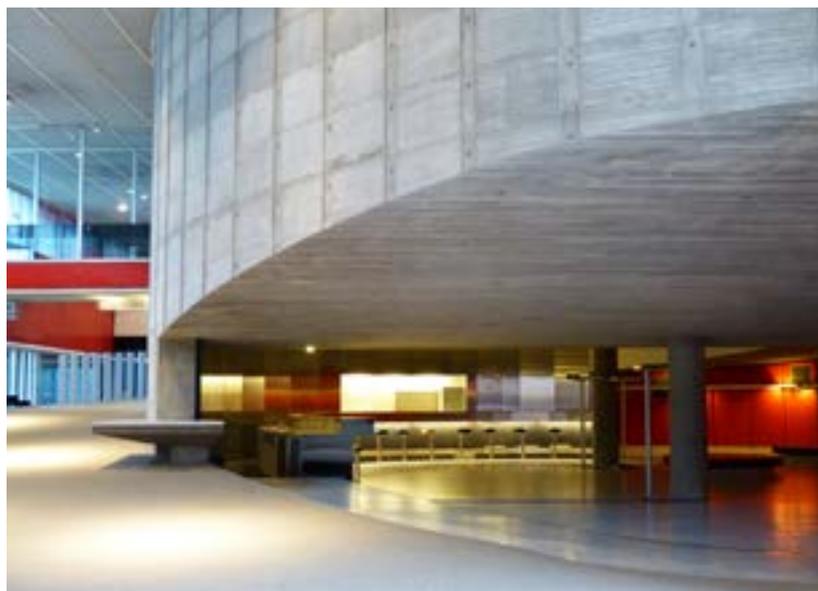
Outre l'approche coordonnée de projets qui intéressent plusieurs départements, tels l'entrée de la Seine au sud de Paris, les ZAC de Paris-Bruneseau, Bercy-Charenton et Ivry-Confluence, le SMAP contribue aux stratégies patrimoniales des territoires, participe à l'élaboration des documents d'urbanisme et souhaite élaborer des corps de doctrine communs sur des thématiques transversales :

- Les grands paysages de la métropole et la Seine
- Les grandes infrastructures et les nouvelles polarités urbaines, liées en particulier aux gares du Grand Paris Express
- L'évolution des espaces, les transformations d'usage et la rénovation urbaine, au regard des objectifs du NPNRU portés par l'ANRU comme ceux du plan régional de rénovation énergétique
- Les projets innovants intéressant l'ensemble du territoire métropolitain : Réinventons Paris, Inventons la Métropole du Grand Paris, Réinventer la Seine, Les Parisculteurs, les JO 2024...

Journées nationales de l'architecture

Les Journées nationales de l'architecture se sont déroulées les 19, 20 et 21 octobre 2018. Plus de 150 événements proposés en Île-de-France ont reçu près de 5 000 visiteurs. Cette manifestation a permis de sensibiliser tous les publics à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement, en fédérant les principaux acteurs de l'architecture autour d'une programmation commune à destination du grand public.

Nanterre - préfecture
des Hauts-de-Seine
© Photothèque - PHS92



1.3 ARCHÉOLOGIE

2 543

dossiers d'aménagement instruits
(+7 % par rapport à 2017)

35

hectares de fouilles préventives

213

diagnostics archéologiques
prescrits
(+55 % par rapport à 2017)

42

programmes de recherche
financés

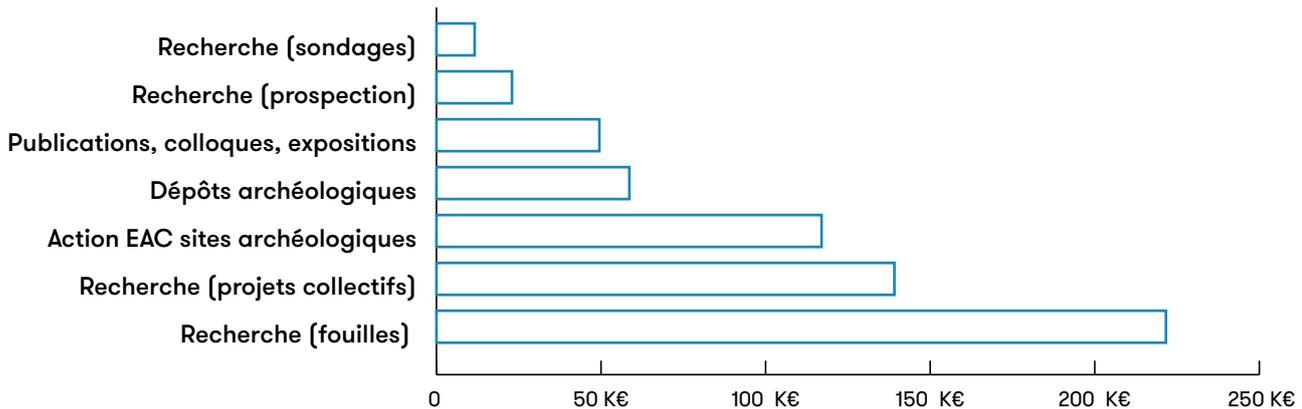
1.3.1 ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

La loi de 2001 sur l'archéologie préventive permet à l'État de recevoir en amont, pour avis, des projets d'aménagement couvrant une surface importante ou prévus dans des zones archéologiquement sensibles. Dans ce domaine, la DRAC a instruit 2 543 dossiers d'aménagement en 2018, ce qui constitue une hausse par rapport à l'année 2017 (+7 %). On notera que le taux de demandes volontaires présentées par les maîtres d'ouvrage de projets afin d'anticiper les procédures d'autorisation demeure très important en Île-de-France puisqu'il concerne près d'un quart des dossiers instruits. Par la suite, 213 diagnostics archéologiques ont été prescrits, ce qui constitue une hausse très significative par rapport à l'année 2017 (plus de 55 %), même si ce taux demeure maîtrisé : seuls 9 % des dossiers d'aménagement instruits par le service régional de l'archéologie font ainsi l'objet de mesures d'archéologie préventive sous la forme de diagnostics. Près de 22 % en moyenne des diagnostics prescrits donnent ensuite lieu à une prescription de fouille préventive. C'est le cas notamment si le diagnostic a permis de mettre au jour des vestiges suffisamment bien conservés permettant d'apporter de nouvelles connaissances. Ainsi, par exemple, le diagnostic archéologique du projet d'implantation du PSG à Poissy a permis de mettre en évidence une occupation antique et six occupations de la période paléolithique dont la fouille pourra être menée en amont des travaux envisagés.

Au total, 2 % des dossiers d'aménagement font l'objet de mesures d'archéologie préventive allant jusqu'à la fouille des vestiges mis au jour.

En 2018, un peu plus de 35 hectares ont fait l'objet de fouilles préventives, ce qui représente des marchés à hauteur de 12,5 millions d'euros. Les opérateurs publics (INRAP et services archéologiques de collectivités) ont remporté près de 67 % du montant de ces marchés et les moyens alloués aux opérations d'archéologie ont augmenté, conformément aux objectifs fixés par la loi LCAP.

Archéologie CP 2018



Soutien à la recherche

La recherche archéologique programmée, réalisée sur le terrain par des chercheurs, a bénéficié d'une amélioration notable des financements (+122 % entre 2016 et 2018), permettant d'accompagner le dynamisme des structures de recherche. 42 programmes de recherche ont ainsi été autorisés et financés en 2018, avec 16 prospections, 12 fouilles programmées, 7 sondages et 7 projets collectifs de recherche. On note un poids toujours très important de la Préhistoire à l'échelle régionale, qu'il s'agisse des recherches menées à Pincevent et Ormesson (Seine-et-Marne) ou bien à Etiolles (Essonne). On relève également le développement d'un important programme collectif de recherche portant sur les abris gravés du massif de Fontainebleau où de très nombreuses gravures datées entre la fin du paléolithique (période de la grotte de Lascaux) et la période mésolithique font l'objet d'un inventaire systématique et d'un relevé photogrammétrique. Ce programme, initié par la DRAC et porté par l'université de Paris 1 et l'UMR 7041 ArScAn du CNRS, met ainsi en lumière un des plus beaux ensembles de gravures de cette période connu au niveau national.

Dépôts archéologiques : vers la création d'un Centre de conservation et d'étude

Un important programme a été engagé afin de réaliser un chantier des collections (reconditionnement, inventaire, constat d'état...) des mobiliers archéologiques. 290 000 € ont été consacrés en 2018 à ce chantier, dont 70 000 € apportés aux villes de Saint-Denis, de Paris et de Melun en 2018 pour les aider dans ce travail. En parallèle, la DRAC s'efforce de constituer un réseau des lieux de conservation en Île-de-France et une première réunion a été organisée en 2018 avec l'ensemble des collectivités concernées et trois musées (Archéa et le MADVO en Val-d'Oise et le Musée de Préhistoire d'Île-de-France à Nemours en Seine-et-Marne). La DRAC poursuit enfin ses recherches en vue de la constitution d'un Centre de conservation et d'études régional permettant de faire face aux nouvelles obligations prévues par la loi LCAP qui transféreront progressivement la propriété des nouvelles collections découvertes à l'État.

Façade du Musée ARCHEA
© Sothean Nheim
(DRAC IDF)



Valorisation et politique d'éducation artistique et culturelle

Deux programmes significatifs méritent d'être signalés. Le premier concerne un projet de valorisation des gisements préhistoriques du sud de l'Île-de-France. Il vise à élaborer une stratégie de présentation au public de gisements préhistoriques qui sont parfois de renommée mondiale (Pincevent, Etiolles) mais dont la valorisation est insuffisamment développée auprès des publics. Ce projet, qui associera les collectivités concernées, a pour objectif de développer des parcours et des espaces d'interprétations pour les gisements situés dans deux départements, la Seine-et-Marne (Ormesson, Pincevent, Fontainebleau) et l'Essonne (Etiolles, Les Tarterêts). Intitulé « Les derniers chasseurs-cueilleurs dans le sud de l'Île-de-France », ce projet sera mis en œuvre par un comité scientifique présidé par le Pr Yves Coppens. Il sera institué en 2019. Le second programme concerne les archives scientifiques des fouilles du Grand Louvre, programme d'inventaire qui débouchera sur une numérisation et une mise en ligne.

Dans le cadre de la politique d'EAC et de son ouverture aux champs patrimoniaux, la DRAC a soutenu quinze projets s'articulant autour de deux axes structurants : la politique de la ville et les territoires ruraux. Ils touchent aussi bien la grande couronne (10 projets), que le territoire métropolitain (5 projets).

1.4 MUSÉES ET MAISONS DES ILLUSTRÉS

127

musées de France
dont 37 musées nationaux
(10,4 % de l'ensemble national)

37

maisons des Illustres
(16 % de l'ensemble national)

8

projets muséaux en cours
(restauration du bâti, rénovation,
déménagement)

3

projets scientifiques et culturels
remis en 2018 pour validation en
2019

1

retrait d'appellation Musée
de France (ville de Livry-Gargan,
93)

24 %

taux de récolement
(pour les 90 musées de France
non nationaux)

618 000 €

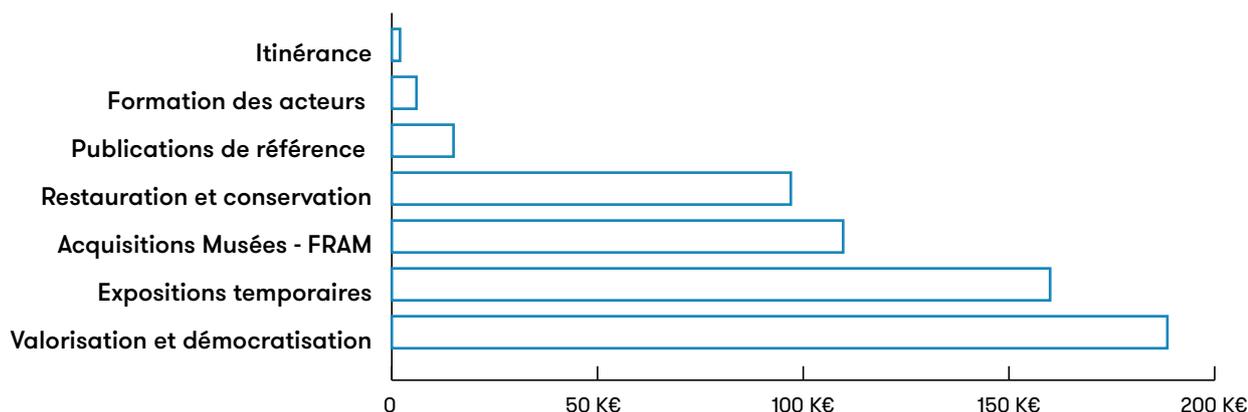
de subventions aux musées
franciliens dont :

→ 54 œuvres ou objets financés
grâce à une subvention
du FRAM (Fonds régional
d'acquisition des musées)
pour un total de 220 K€
(à parité avec le Conseil
régional), au bénéfice de 11
musées de France sur 351
projets présentés en CSRA
(Commission scientifique
régionale d'acquisition)

→ 45 restaurations et
conservations préventives
financées sur 161 projets
présentés en CSRR
(Commission scientifique
régionale de restauration)

→ 13 expositions temporaires

Musées CP 2018



1.4.1 MUSÉES

La région compte près de 130 musées de France (sous tutelle de l'État, des collectivités territoriales, d'associations ou de fondations). Le poids des établissements nationaux, en termes d'offres permanentes et temporaires, de diversité des collections et de fréquentation, fait de l'Île-de-France une des régions les plus attractives d'Europe. Une grande disparité existe cependant entre les musées nationaux, principalement localisés dans la capitale et relevant de différents ministères, et les musées éloignés des centres urbains.

Les évolutions législatives ont eu plusieurs conséquences :

- Depuis la promulgation de la loi LCAP du 7 juillet 2016, le projet scientifique et culturel (PSC) est une obligation pour l'ensemble des musées ayant l'appellation « Musée de France ». Auparavant, il n'intervenait que dans le cas d'une rénovation ou d'une extension des établissements soutenus financièrement par l'État, ou lors d'une demande d'appellation « Musée de France ». En 2018, trois PSC ont été remis à la DRAC par le musée-promenade de Marly-Louveciennes, le musée de la Poste (musée national) et le musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris — Musée Jean Moulin pour validation par les services de l'État.
- Les musées de France doivent procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections tous les dix ans (livre IV du code du patrimoine, loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Le second récolement décennal, débuté le 1^{er} janvier 2016, est en cours et la DRAC assiste les musées dans sa réalisation. Il se traduit par des travaux d'écriture (radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif pour les oublis), des dépôts de plainte pour les biens manquants, par la réflexion à mener sur le matériel d'étude, le marquage complet des œuvres, les campagnes photographiques, la numérisation et le versement des collections sur les bases de données, Joconde notamment, enfin par la programmation des restaurations.

Grâce au FRAM (fonds régional d'acquisition des musées), la DRAC a soutenu onze musées dans leurs acquisitions pour un coût global de 1 067 480 €. Parmi ces acquisitions, on peut citer :

- Quatre toiles de François Boucher et Alexis Peyrotte sur le thème des enfants jardiniers (entre 1750 et 1759) pour le musée du Domaine départemental de Sceaux (coût 496 000 €) ;
- L'installation de Richard Baquié, *Nulle part est un endroit* (1989) pour le MAC/VAL (coût 120 000 €) ;
- le tableau de Maximilien Luce, *Le Pont de Solférino* (1885) pour le musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie (coût 20 707 €).

Quatre toiles de François Boucher et Alexis Peyrotte sur le thème des enfants jardiniers (1750-1759), acquises par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine
© Musée départemental de Sceaux



Concernant les expositions, la DRAC privilégie les projets d'une certaine envergure avec partenariats scientifiques et publication de catalogues. Parmi elles « Van Dongen et le Bateau-Lavoir » programmée au musée de Montmartre dans le cadre de la saison culturelle néerlandaise en France Oh ! Pays-Bas ; « Helmar Lerski Pionnier de la lumière » et « Sigmund Freud. Du regard à l'écoute » au musée d'art et d'histoire du judaïsme. Le musée de la Grande-Guerre de Meaux a reçu le label « Exposition d'intérêt national » 2018 pour son exposition « Familles à l'épreuve de la guerre ».

Enfin, la Nuit européenne des musées s'est déroulée le samedi 19 mai 2018 de 18 h à minuit dans 150 musées d'Île-de-France. Ils ont ouvert leurs portes en proposant au public une approche renouvelée de l'environnement muséal, en nocturne et au travers de nombreuses animations (spectacles, interventions artistiques, visites éclairées, etc.) pour une visite plus libre et plus ludique. Ces musées ont enregistré une fréquentation d'un peu plus de 160 000 visiteurs.

1.4.2 MAISONS DES ILLUSTRÉS

2018 a été marquée par une réelle dynamique autour des Maisons des Illustres dont le réseau poursuit sa structuration. Aussi deux sites qui connurent des difficultés ont pu être pérennisés. L'atelier-musée de Rosa Bonheur à Thomery (77), construit par Jules Saulnier en 1852, de style néogothique, qui conserve encore de nombreuses œuvres, objets et archives dont l'inventaire reste à faire, a rouvert ses portes au printemps 2018 après plusieurs mois de travaux. De même, la maison de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt (91), menacée de fermeture à la mort de Pierre Bergé, unique mécène de l'établissement, a finalement rouvert ses portes pour les mois d'été 2018. Elle constitue, comme le Cyclop et la chapelle Saint-Blaise-des-Simple, également décorée par Cocteau, un monument patrimonial majeur de la ville. Le projet de reprise par le Conseil régional d'Île-de-France en 2019 permet d'entrevoir sur la durée le développement du site.

Le guide Maison des Illustres a été édité une deuxième fois, en français et quatre langues étrangères, et tiré à 35 000 exemplaires (gratuits). Les éditions française, anglaise, espagnole, chinoise et japonaise présentent chacune une carte assortie d'un code couleur thématique qui enrichit la présentation des sites et invite à des balades culturelles sur le territoire francilien. Le guide numérique, mis en ligne en août 2018, est consultable sur le site de la DRAC et du ministère de la Culture en format liseuse et carte interactive. Des plaques de sites labellisés en 2017 ont été inaugurées pour la maison du Docteur Gachet et l'ancien atelier du peintre Emile Boggio à Auvers-sur-Oise (95).

Maison du Docteur Gachet,
Auvers-sur-Oise © DRAC IDF



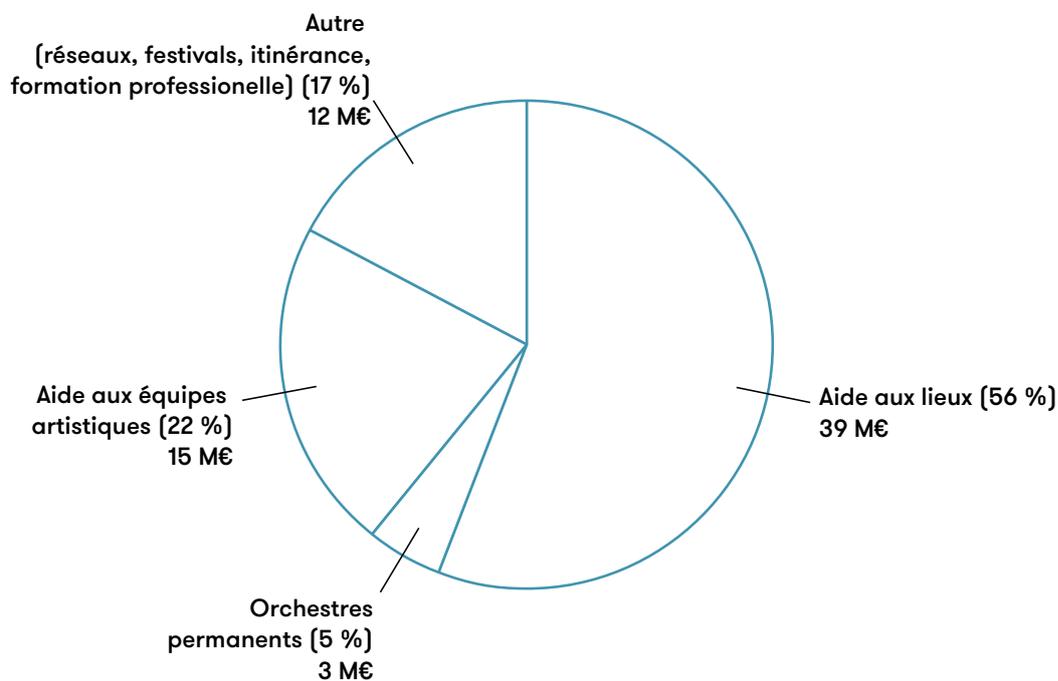


CRÉATION

CRÉATION

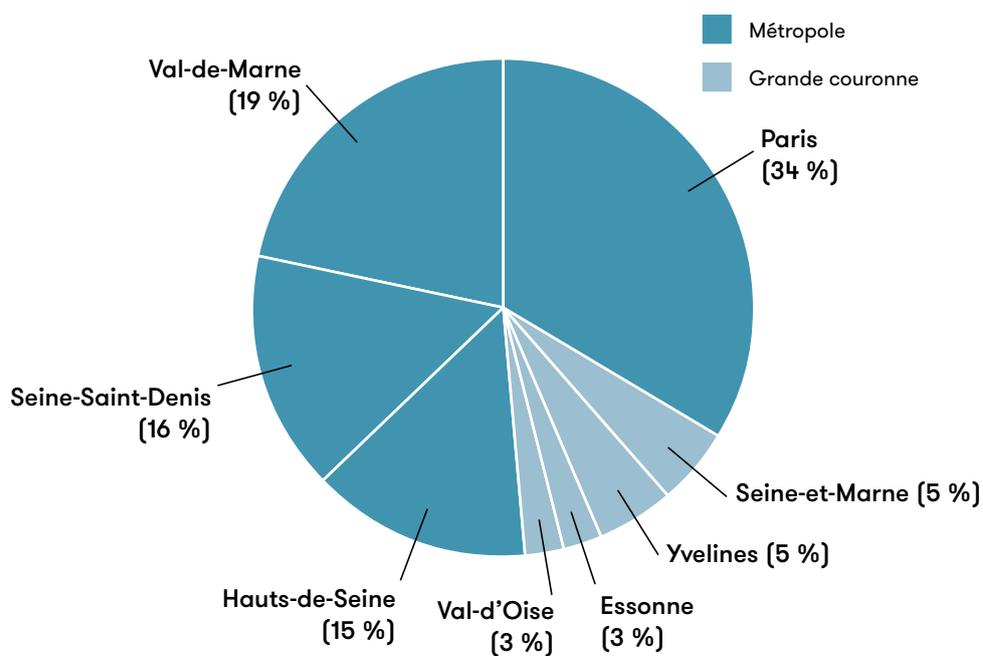
VENTILATION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT EN CP 2018

Budget total : 63 265 591 €



BUDGET PAR DÉPARTEMENT EN CP 2018

Budget total : 63 265 591 €



2.1 ARTS PLASTIQUES

7

Centres d'art labellisés d'intérêt national (ou en voie de l'être), 75 000 visiteurs

1

Fonds régional d'art contemporain, 85 000 visiteurs

22

Centres d'art situés en milieu universitaire, rural ou quartiers sensibles

1

réseau d'art contemporain (TRAM)

2,2 M €

d'investissement DRAC pour les réserves vivantes du FRAC

5,8 M €

au titre de la commande publique et du 1 % artistique

1

SODAVI (schéma d'orientation pour le développement des arts visuels) en cours d'élaboration

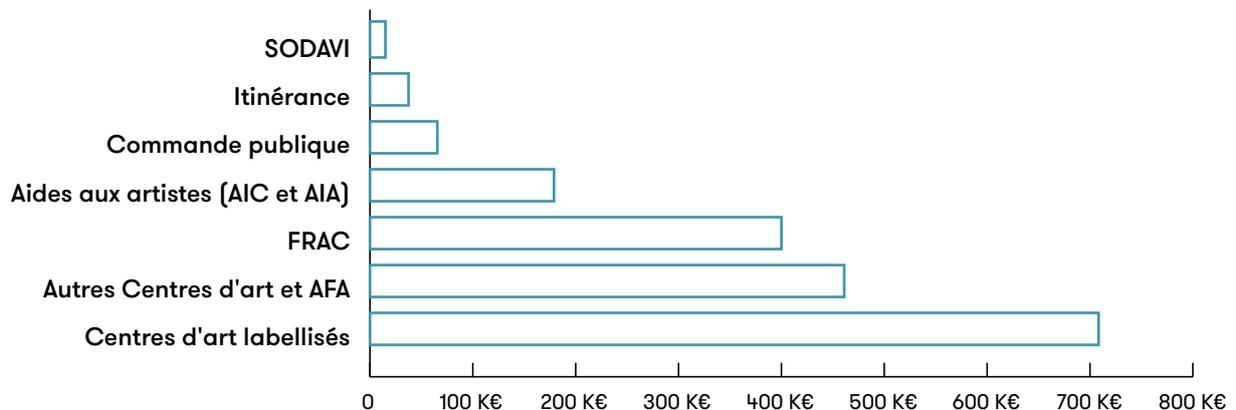
96

plasticiens ont bénéficié d'une aide à la création ou à l'aménagement de leur atelier (178 K€), et 34 d'entre eux ont eu accès à un atelier-logement

4

Écoles nationales supérieures d'art et 4 classes préparatoires publiques

Arts plastiques CP 2018



L'offre francilienne en matière d'arts visuels n'a pas d'équivalent en Europe et la politique menée par la Ville de Paris visant à conserver son statut de capitale de la création favorise pleinement la dynamique culturelle de la région, sachant que 65 % des plasticiens français y travaillent. On compte un FRAC multi-site, de multiples espaces de résidences, des centres d'art (notamment le Palais de Tokyo) et des lieux alternatifs tournés vers la diffusion et la production, quelque 200 galeries phares, 10 écoles supérieures d'art dont 4 nationales, et 35 manifestations à dimension internationale, telles que la FIAC. Les arts visuels contemporains jouent un rôle prégnant de valorisation et d'attractivité, c'est pourquoi les entreprises désireuses d'être associées à ces valeurs créent leur propre fondation d'art contemporain, tels Pinault, Emerige, Fiminco, Galeries Lafayette, ou encore LVMH. Et les musées patrimoniaux, visant à élargir leurs publics, proposent régulièrement des expositions d'art contemporain qui participent de cette « appropriation ». Pour autant, ce secteur reste fragile et pour faire face à la précarité de leurs conditions, de nombreux artistes se regroupent en associations ou en collectifs, pour mettre en commun moyens de production, de diffusion et lieux de création, comme le DOC ! ou le Wonder Liebert.

Trois actions structurantes ont particulièrement marqué l'année 2018 :

- La mise en œuvre, suite à la loi LCAP, de la labellisation « centre d'art d'intérêt national » de 7 structures majeures d'Île-de-France, permettant ainsi de sécuriser le soutien de l'État. Le label assure par ailleurs que la structure contribue au renouvellement de la diversité artistique, à la démocratisation culturelle, à la médiation, à l'éducation artistique et culturelle et à la professionnalisation des artistes. À cette occasion un rééquilibrage territorial a été amorcé visant à disposer d'un centre labellisé par département, notamment sur la grande couronne. Afin d'animer les centres d'art franciliens, la DRAC soutient le réseau TRAM qui fédère plus d'une vingtaine de structures ;
- Le lancement du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) francilien, permettant de mieux accompagner les plasticiens tout au long de leur parcours professionnel et de renforcer les synergies régionales entre les acteurs publics et privés qui jalonnent leur parcours ;
- L'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir les réserves vivantes du FRAC (1 600 œuvres), fruit d'un partenariat financier entre l'État et le Conseil régional. Ces réserves doivent prendre place au sein de la fondation Fiminco à Romainville (93) pour une livraison prévue en 2021. Cette nouvelle implantation du FRAC s'inscrit dans la complémentarité des deux précédents lieux d'exposition que sont le Plateau à Paris (XIX^e) et le Château à Romainville (77).

Le FRAC au sein
de la Fondation d'art
contemporain Fiminco,
à Romainville © FRAC IDF



Par ailleurs au titre du « 1 % artistique », la présence de l'art dans l'espace public a été renforcée de façon significative suite à l'installation de plusieurs grandes écoles sur le Campus de Paris-Saclay. Cela a donné lieu à d'importantes commandes dont le montant global s'élève à plus de 3,40 M€. A Paris, les travaux entrepris à la BNF, au musée de Cluny, à la Sorbonne Nouvelle, et à l'Institut de France ont également été l'occasion de commandes pour un montant de 2,40 M€. Les Journées européennes du patrimoine 2018 ont mis en lumière les « 1 % artistique » présents en milieu scolaire et universitaire. À cette occasion la DRAC, en lien avec les trois académies d'Île-de-France, a initié et coordonné des parcours de visites accompagnés de médiations.

Œuvre de Laurent Grasso,
Institut de France
© Atelier Laurent Grasso



S'agissant de la commande publique, outre 3 projets de commandes en cours de conception, la commande portée par la ville de Vitry-sur-Seine, confiée à l'artiste Agnès Thurnauer, est entrée dans sa phase de réalisation.

Une attention particulière doit être accordée aux acteurs de ce secteur : les plasticiens demandeurs de soutien financier sont croissants et les 30 centres d'art soutenus par la DRAC appelés à les exposer sont, en dépit de leur dynamisme, tributaires d'une économie très fragile. Leurs équipements nécessitent par ailleurs d'être modernisés.

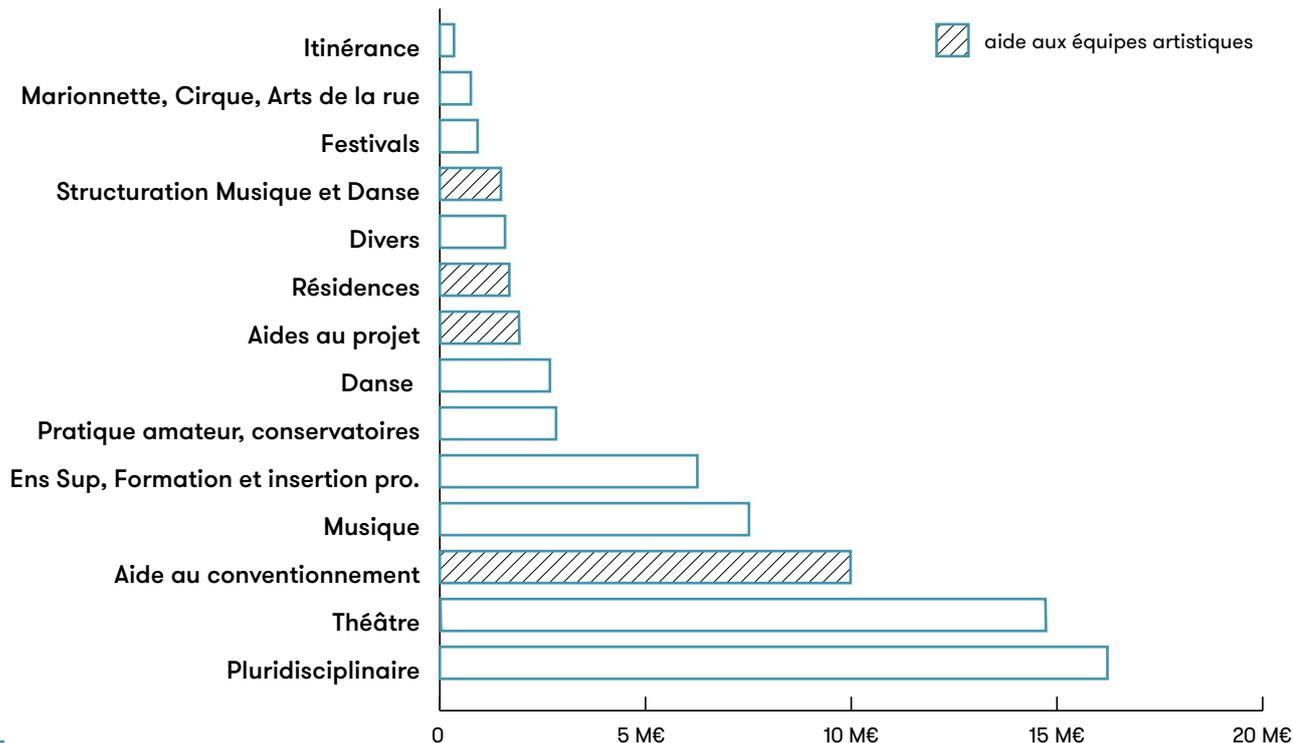
2.2 SPECTACLE VIVANT

L'offre artistique relative au spectacle vivant en Île-de-France représente environ 35 % de l'offre nationale, ce qui illustre le dynamisme de la région. Si l'offre artistique à Paris demeure une vitrine essentielle à la visibilité des artistes, il reste fondamental qu'ils puissent rayonner au-delà et irriguer le territoire francilien au plus près des populations avec le souci permanent d'une exigence artistique affirmée.

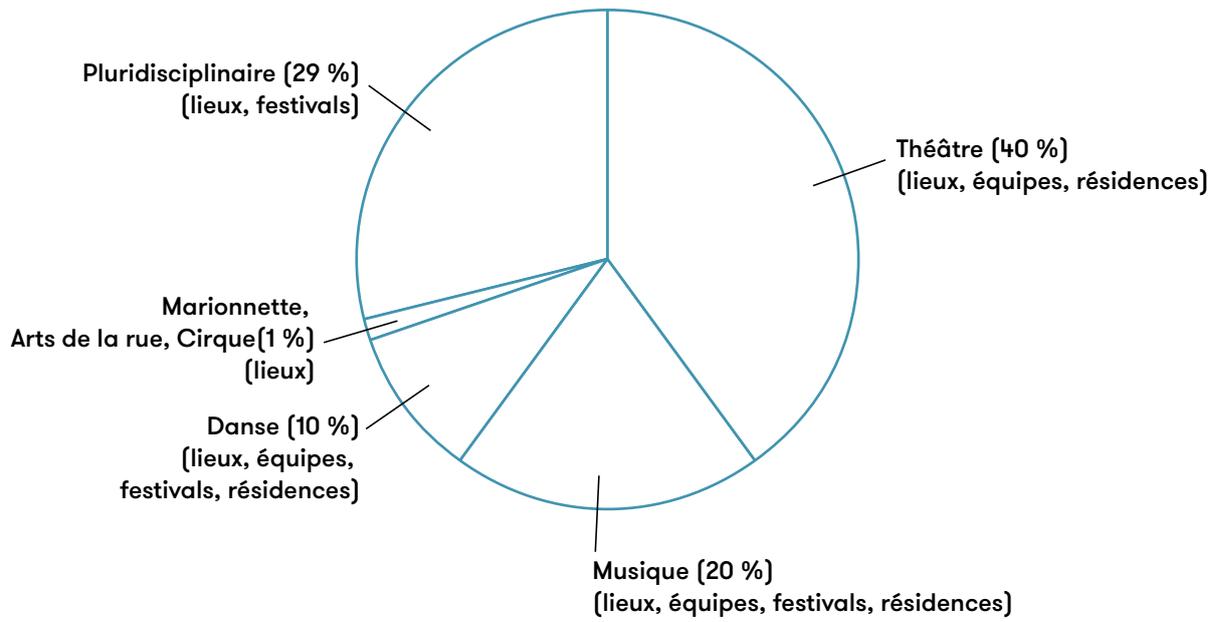
Déployée dans l'ensemble des territoires franciliens, la politique de la DRAC en matière de spectacle vivant s'inscrit aussi dans la durée, avec 208 conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) en cours en 2018.¹

1. Liste en annexe

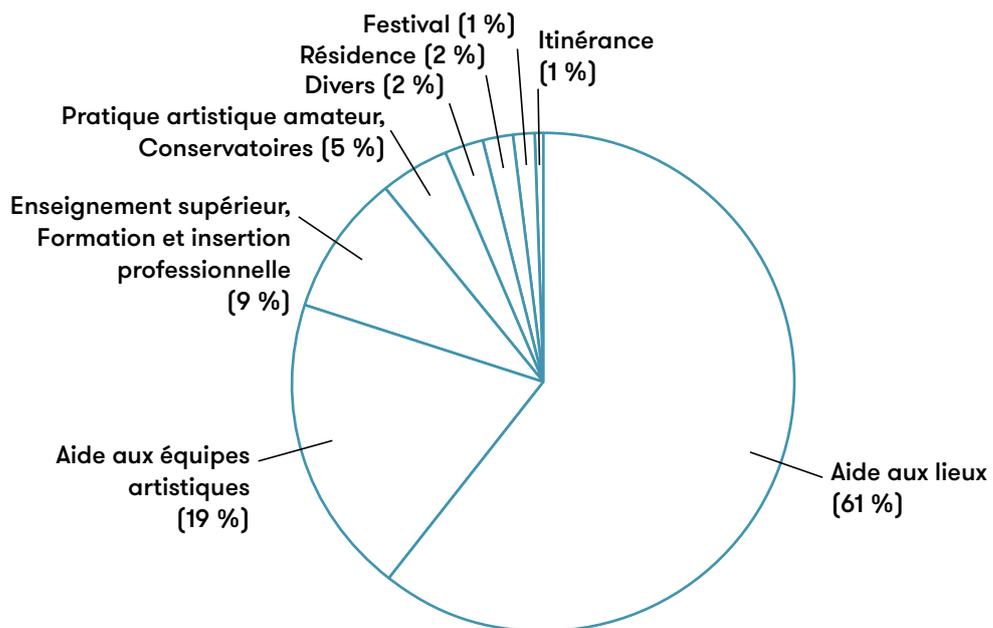
Spectacle vivant - crédits de fonctionnement - CP 2018



Ventilation des crédits de fonctionnement 2018 par discipline



Ventilation des crédits de fonctionnement 2018 par dispositif



2.2.1 THÉÂTRE

LABELS NATIONAUX ET APPELLATIONS

7

Centres dramatiques nationaux (CDN)

9

Scènes nationales (SN)

1

Pôle national du cirque (PNC)

1

Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

5

Scènes conventionnées

AUTRES

90

équipes indépendantes conventionnées ou en cours de déconventionnement dont 16 Compagnies et ensembles à rayonnement national et international et 5 nouvelles entrantes en 2018

50

équipes aidées pour leurs projets de création et/ou de reprise

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte...), dans le respect de la parité et de la diversité des esthétiques. Elle apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes, dessinant un maillage sur l'ensemble du territoire francilien.

Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent de la diversité artistique, du renouvellement des publics ou encore de l'éducation artistique et culturelle. Leur rôle de « tête de réseau » régional est essentiel.

Des résidences (annuelles, pluriannuelles) complètent ces dispositifs, visant à favoriser la création, l'expérimentation mais également la présence artistique sur les territoires éloignés. Elles ont bénéficié en 2018 à 45 équipes indépendantes, dont 15 ont vu ce soutien pérennisé dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Des ateliers de fabrique artistique ont aussi permis d'assurer une présence artistique dans des territoires éloignés (Bruyères-Le-Châtel, dans le sud de l'Essonne par exemple).

La politique mise en œuvre pour le secteur théâtral concerne également le domaine de la formation avec trois centres de formation aux apprentis : l'Académie Fratellini, l'ESCA d'Asnières, le CFPTS de Bagnolet.

Budget

En 2018, le soutien du service théâtre au secteur s'est traduit par un budget de 38,48 M€ au titre du programme 131 (Création) et de 1,80 M€ au titre du programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture. 85 % des moyens sont dédiés au soutien aux labels et réseaux nationaux, au soutien au secteur indépendant et autres lieux de production et de diffusion.

Enfin, en matière d'investissement, il convient de noter sur l'année 2018 :

- Les avancées concernant la réhabilitation du CDN Nanterre-Amandiers, plus important CDN de France, avec le choix de l'équipe d'architectes Snøhetta pour conduire la maîtrise d'œuvre. La participation de l'État s'élèvera pour ces travaux à 10 M€ (9 M€ pour le ministère de la Culture et 1 M€ au titre du pacte métropolitain) ;
- L'inauguration du CFPTS (Centre de formation aux techniques du spectacle) à Bagnolet, qui a représenté une intervention totale de 4,70 M€ de la part du ministère de la Culture, en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France ;
- En dehors de ces deux opérations structurantes, la DRAC a pu financer d'autres opérations de rénovation de moindre envergure mais néanmoins vitales pour les équipements concernés : Théâtre de Gennevilliers (450 K€), Théâtre des Quartiers d'Ivry (120 K€)...

Actualité 2018

Au sein du réseau labellisé, l'année 2018 a été celle du recrutement de la nouvelle direction du Théâtre des Quartiers d'Ivry et le lancement du processus de recrutement de la direction du Théâtre 71, scène nationale de Malakoff.

Dans le champ des arts du cirque, l'année 2018 a permis de lancer un schéma d'orientation (SODAC) dans une démarche collaborative réunissant les acteurs du secteur (artistes et écoles) ainsi que les partenaires territoriaux désireux de s'investir sur cette question. Après une première phase de diagnostic permettant de disposer d'un panorama exhaustif des ressources circassiennes sur le territoire francilien, une feuille de route pour la mise en œuvre de ce schéma est actuellement en cours d'élaboration, pour une finalisation d'ici la fin de l'année 2019.

2.2.2 MUSIQUE ET DANSE

LABELS NATIONAUX ET APPELLATIONS

1

Centre chorégraphique national (CCN)

1

Centre national de création musicale (CNCM)

8

Scènes de musiques actuelles conventionnées (SMAC)

2

Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)

1

Centre culturel de rencontre (CCR)

2

Orchestres nationaux en région

6

Scènes conventionnées

AUTRES

153

équipes aidées pour leurs projets de création

Dont 18 CERNI (compagnies et ensembles à rayonnement national et international), 17 compagnies ou ensembles conventionnés, et 16 en structuration

7

festivals

11

ateliers de fabrique artistique

3

établissements d'enseignement supérieur

9

centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

Le service musique et danse assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques du spectacle vivant dans les domaines de la musique et de la danse. Il exerce une fonction d'expertise de projets artistiques et culturels, d'accompagnement et de conseil. Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble des champs esthétiques de la danse et de la musique, de la création à la diffusion, ainsi que les secteurs de l'enseignement spécialisé et supérieur, de la formation professionnelle, du patrimoine musical et chorégraphique, et de l'action culturelle.

Le service assure une expertise de référence dans le champ de la danse et de la musique, dans une approche transversale des esthétiques, de l'économie, des réseaux et des problématiques contemporaines du spectacle vivant et plus largement de la création.

L'aménagement artistique du territoire est porté notamment par le dispositif d'aide à la création, vecteur d'émergence et de diffusion des œuvres (721 représentations ont été données par les compagnies conventionnées avec la DRAC. 32 % de ces représentations ont eu lieu en Île-de-France), les résidences d'artistes (32 en 2018), le renforcement et l'émergence des 16 scènes conventionnées d'intérêt national, ou encore le développement des ateliers de fabrique artistiques (8 en 2018).

Budget

Cet accompagnement s'est traduit par un budget 2018 porté à hauteur de 27,60 M€, réparti entre le programme 131 – Création (18,80 M€) et le programme 224 – Transmission des savoirs (8,80 M€).

80 % des moyens sont consacrés à l'accompagnement des labels et réseaux nationaux (32 %), au soutien du secteur indépendant dans le cadre de l'aide à la création (32 %) et aux autres lieux de production et de diffusion (16 %).

Enfin, en matière d'investissement, la DRAC accompagne le département de la Seine-Saint-Denis, à hauteur de 500 K€ en AE, dans le projet de réhabilitation de la deuxième partie de la Dynamo de Banlieues Bleues située à Pantin, salle dédiée au jazz et aux musiques improvisées.

La DRAC contribue également à la formation des artistes professionnels de demain en accompagnant les deux Pôles d'enseignement supérieur (Pôle supérieur Paris-Boulogne-Billancourt et Pôle Sup 93).

Actualité 2018

La mise en œuvre de loi LCAP du 7 juillet 2016 a conduit à la labellisation de l'Orchestre de chambre de Paris (75) et du Centre national de création musicale/la Muse en Circuit à Alfortville (94).

Groupe L'Orchestre
de chambre de Paris
© Pierre Morales



« L'Onde » à Vélizy-Villacoublay (78) a reçu en 2018 l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national « Art et Création » pour la danse, concomitamment à la mise en conformité d'un certain nombre de SCIN (Scènes conventionnées d'intérêt national) : Centre des Bords de Marne (94), Théâtre de l'Etoile du Nord (75), Théâtre de Vanves (92), Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France (93), Espace 1789 à Saint-Ouen (93).

Façade de L'Onde à Vélizy,
DR



Le Pôle Sup 93 est devenu un EPCC à caractère administratif, au 31 décembre 2018. Il s'est le second pôle d'enseignement supérieur d'Île-de-France à prendre le statut d'établissement public et s'inscrit en complémentarité de l'offre d'enseignement proposé par le Pôle Sup Paris-Boulogne (PSPBB).

Enfin, l'année a été marquée par la dissolution d'ARCADI par arrêté préfectoral le 31 décembre 2018, suite au retrait du Conseil régional d'Île-de-France, notifié lors du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du 7 novembre 2018. L'État, devenu seul membre restant au sein de l'EPCC, a accepté que la dissolution intervienne, sur la base d'un protocole d'accord entre les deux parties précisant les garanties apportées par le Conseil régional sur la poursuite de la politique de soutien au spectacle vivant en Île-de-France et détaillant par ailleurs les propositions faites à l'ensemble des salariés d'ARCADI dans le cadre de la liquidation de l'établissement.

Cette structure servant à accompagner la production et la diffusion des œuvres et des artistes sur le territoire francilien n'existant plus, les structures culturelles devraient se tourner vers le Conseil régional et vers l'État afin de retrouver les conditions financières nécessaires à leur modèle économique.

2.2.3 LICENCES

5 047

licences traitées, soit 500 de plus en 2 ans

470

déclarations de spectacles occasionnels, soit 170 de plus en 1 an

823

déclarations de prestations de producteurs étrangers, soit 204 de plus en 1 an

Un certain nombre de petits lieux de spectacles, notamment les bars et restaurants qui accueillent des artistes, rencontrent des difficultés récurrentes pour exercer leur activité en conformité avec la législation sur le spectacle vivant (sécurité, emplois rémunérés et déclarés). Des dispositifs nationaux (GIP Cafés cultures) ou municipaux (Ville de Paris) ont été mis en place pour accompagner et aider financièrement ces lieux afin de leur permettre de développer une activité culturelle dans le respect de la réglementation. C'est ainsi qu'en 2018, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la DRAC, la Préfecture de police de Paris et des représentants de ce type de lieux en vue de permettre à plusieurs d'entre eux de se mettre en conformité avec la licence d'exploitant de lieu (catégorie 1).

Le projet de réforme des licences (simplification des relations de l'administration avec les usagers dans le cadre d'une « société de confiance ») est en cours de finalisation. L'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Les décret, arrêté, circulaire d'application sont en cours de rédaction. Parallèlement la gestion totalement dématérialisée des licences d'entrepreneur de spectacles vivants est progressivement déployée.

LA
MEDIATHEQUE

s'ém
D
parta
↔

LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

14,35 M€

de dotation en faveur des bibliothèques (+ 18,7 % par rapport à 2017)

260 000

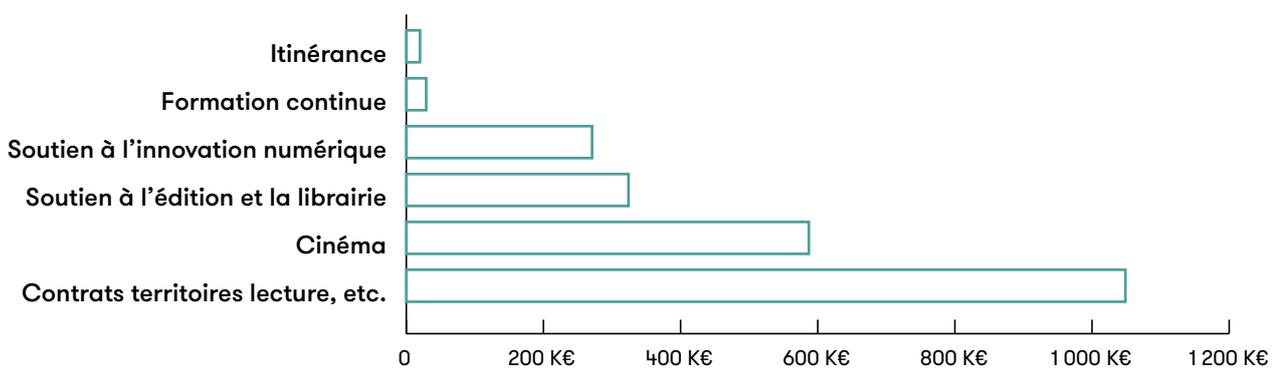
élèves touchés par les dispositifs École, Collège, Lycée et apprentis au cinéma

11

collectivités bénéficiant d'un contrat Territoire-Lecture (CTL)

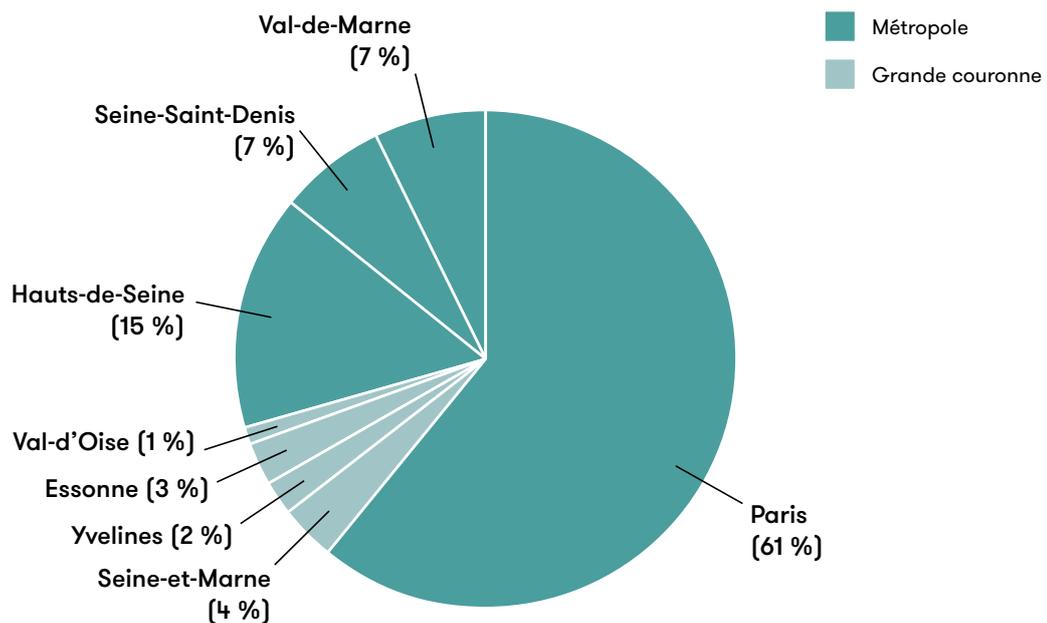
CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 459 900 €



VENTILATION PAR DÉPARTEMENT EN CP 2018

Budget total : 459 900 €



3.1 CINÉMA, AUDIOVISUEL ET NUMÉRIQUE

Avec plus de 300 établissements, dont 40 multiplexes et 152 classés art et essai en 2018, pour plus de 1 100 écrans, l'Île-de-France est la région la mieux dotée de France (près de 20 % des écrans). Toutefois l'offre est très majoritairement concentrée sur l'aire urbaine de Paris. Si elle réalise le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus de 50 millions soit le quart de la fréquentation nationale), elle affiche aussi le meilleur indice de fréquentation.

Le parc de salles est en progression régulière. En 2018, la DRAC a instruit 5 dossiers de création ou d'extension d'établissements déposés en CDACi (commissions d'aménagement cinématographique), dont 4 portés par le circuit national UGC et un par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour la création d'un complexe de 6 salles à Bobigny. Dans ce contexte, le renforcement d'une exploitation indépendante est une priorité, les cinémas art et essai publics ou associatifs étant le fer de lance de l'éducation à l'image et du développement des publics, notamment en grande couronne.

Par rapport à 2017, la DRAC a renforcé son soutien à l'éducation à l'image, notamment en dotant tous les coordinateurs du dispositif « École et cinéma » de malles pédagogiques, en contribuant à déployer l'expérimentation « Maternelle au cinéma » sur trois nouveaux départements (Essonne, Seine-et-Marne et Hauts-de-Seine) et en aidant à la formation de médiateurs jeune public. Elle a initié de nouveaux soutiens à l'itinérance cinématographique, aux actions destinées aux publics empêchés (jeunes sous main de justice ou personnes en milieu hospitalier) ainsi qu'à des structures dédiées à la création, à la culture et aux usages du numérique.

L'action de la DRAC s'inscrit dans le cadre de convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 passée entre l'État, le CNC et le Conseil régional d'Île-de-France, Ville de Paris et Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, tant pour les actions soutenues en 2019 qu'en vue de la future convention 2020-2022, la DRAC veillera au renforcement des dispositifs d'éducation à l'image, des réseaux de salles art et essai, des actions innovantes, notamment destinées au jeune public, ainsi qu'à la diffusion culturelle dans les quartiers prioritaires et les zones les plus éloignées de l'offre.

Festival « Avant-Premières »
2019 organisé par les
Cinéma Indépendants
Parisiens (CIP) au Cinéma
des cinéastes
© Jérôme Tripier



3.2 LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

3.2.1 LECTURE PUBLIQUE

L'année a notamment été marquée par la mise en œuvre d'un dispositif de l'État en faveur de l'adaptation et de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique. Ce dispositif est une mesure emblématique du Plan national pour les bibliothèques et du rapport rendu au Président de la République le 20 février 2018 aux Mureaux par l'Académicien Erik Orsenna et intitulé « Voyage au pays des bibliothèques ».

La mobilisation de nombreux acteurs autour de la dotation générale de décentralisation s'est traduite par l'accompagnement de 16 collectivités, de natures différentes et avec des projets d'envergures variées, pour un montant total de dotation de 1,60 M€ et un taux appliqué de 80 %. L'effet levier tant de la mesure elle-même que de la mobilisation des services de l'État devrait se traduire également en 2019 avec la sollicitation du dispositif par d'autres collectivités – notamment deux Établissements publics territoriaux (Grand Paris Sud Est Avenir dans le Val-de-Marne et Vallée Sud Grand Paris dans les Hauts-de-Seine).

Au total, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation a représenté 14,35 M€ en 2018 contre 12,08 M€ en 2017. En 2018, la DRAC Île-de-France a expertisé et suivi la réalisation de 133 opérations ayant émergé sur ces crédits. Plusieurs bibliothèques et médiathèques ayant bénéficié du soutien de l'État ont ainsi été inaugurées en 2018, à Villeneuve-Saint-Georges, Brétigny-sur-Orge ou encore Lorez-le-Bocage.

Intérieur de la médiathèque
Jean-Ferrat, Villeneuve-
Saint-Georges
© Médiathèque Jean-Ferrat



Les Contrats territoire-lecture (CTL) ont bénéficié à 11 collectivités, généralement des EPCI, pour une subvention totale de 256 K€. Il faut tout particulièrement relever pour 2018 la signature du CTL avec la Ville de Paris qui permettra de déployer progressivement des actions en faveur des publics les plus éloignés du livre et de la lecture mais aussi en faveur de la maîtrise du français et de la lutte contre l'illettrisme sur cinq voire six arrondissements (11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

3.2.2 ÉCONOMIE DU LIVRE ET VIE LITTÉRAIRE

Dans le domaine de la librairie, la moitié de l'enveloppe d'aide à la librairie bénéficie aux librairies parisiennes, ce qui est tout à fait logique au regard de leur part prépondérante dans le paysage francilien.

La DRAC a également soutenu de manière significative en termes de financement et d'expertise le lancement d'un nouveau service de « libraires volants » pour les libraires parisiens et de la petite couronne. Ce service innovant de remplacement pour les commerces culturels d'Île-de-France — une première en France — répond aux demandes de remplacement et d'appuis ponctuels des gérants. Ainsi, libraires et disquaires parisiens peuvent se faire remplacer pour tout motif, prévisible ou non par ces « Libraires volants », nom commercial de ce service francilien, agréé par la DIRECCTE et soutenu par la DRAC. Depuis octobre 2018, 30 libraires sont adhérents et utilisateurs de ce groupement d'employeurs associatif. Le 30 mai 2018, les « Libraires volants » et l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) ont reçu le Prix Entreprendre dans la Culture 2018 (IFCIC - ministère de la Culture).

Du côté de l'édition, les dossiers soutenus sont très majoritairement parisiens du fait de la concentration des maisons d'édition à Paris, à l'exception de petites maisons d'édition situées en petite couronne.

Soirée de lancement
des libraires volants, table-
ronde avec Nathalie Roux
© Sothean Nhieim
(DRAC IDF)



3.2.3 MÉDIAS

Dans le domaine des médias, l'année 2018 a été marquée par le lancement du plan Éducation aux Médias et à l'Information, complémentaire aux dispositifs de résidences de journalisme et de soutien aux médias sociaux de proximité.



NOUVELLES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES 2018
POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
CONSERVATOIRES
DÉVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION CULTURELLE

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION CULTURELLE

12

contrats locaux d'éducation
artistique (CLEA)

41

projets d'itinérance

486

projets d'Éducation artistique et
culturelle, dont 66 résidences en
milieu scolaire

132

enseignements artistiques,
soit 14 670 heures (2017-2018)

→ 51 Enseignements obligatoires
(8 949 heures/2 554 lycéens)

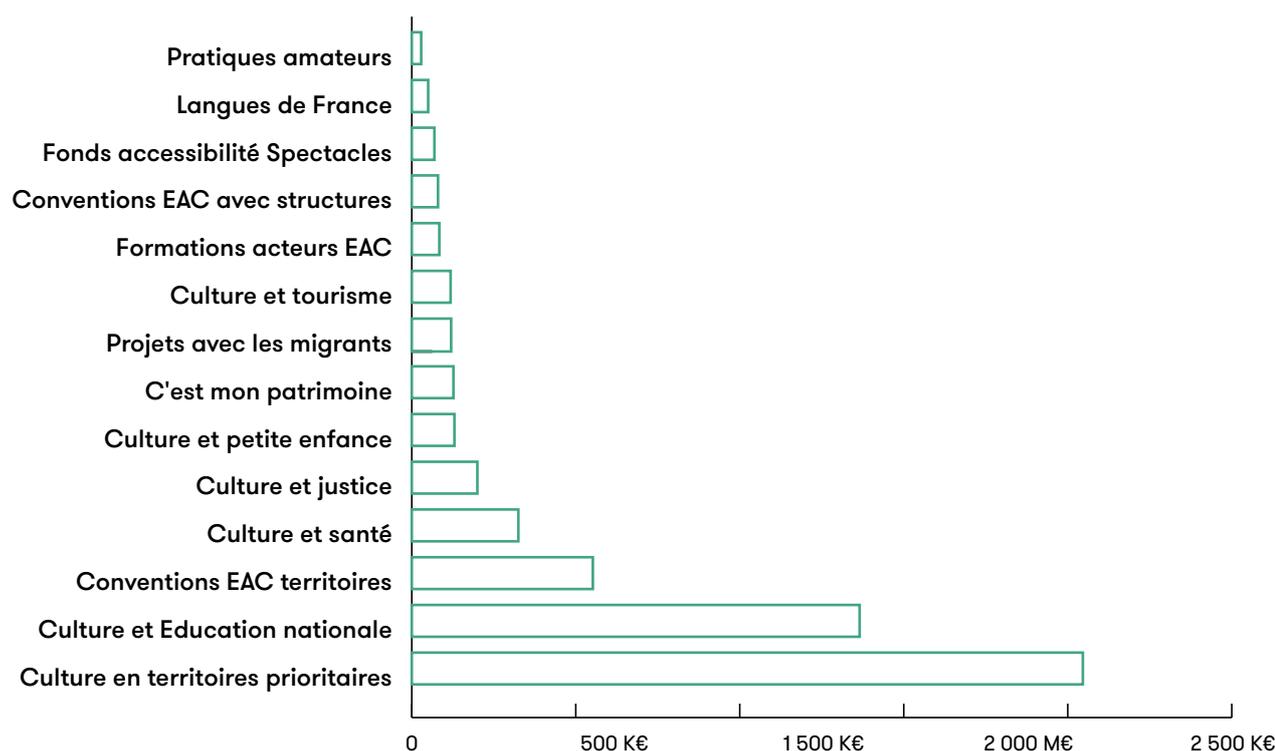
→ 81 Options facultatives
(5 721 heures/3 825 lycéens)

95

conservatoires classés,
dont 58 soutenus par la DRAC
en 2018

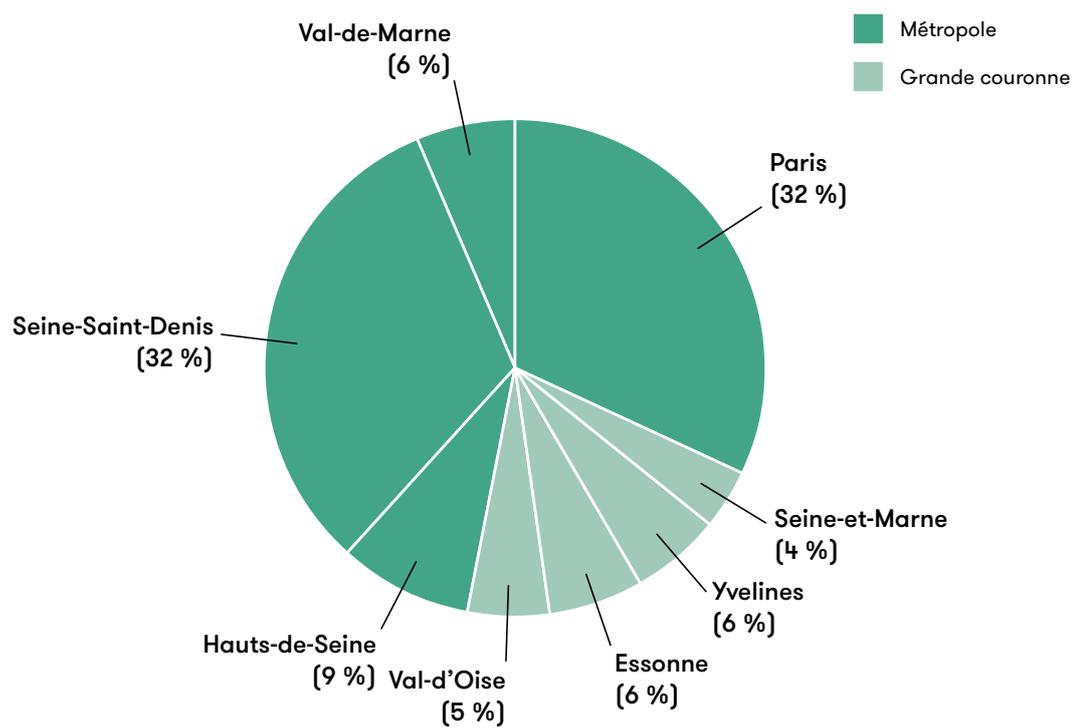
CRÉDITS DE PAIEMENT 2018

Budget total : 20 650 839 €



VENTILATION PAR DÉPARTEMENT CP 2018

Budget total : 20 650 839 €



4.1 NOUVELLES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES 2018

L'année 2018 a été marquée par le déploiement de nouvelles priorités ministérielles en faveur de l'éducation artistique et culturelle, notamment le plan en faveur des chorales et celui en faveur de l'itinérance des artistes et des œuvres.

La contribution de la DRAC Île-de-France au « Plan chorales » s'est articulée selon trois grands axes : l'implication de l'ensemble des conservatoires classés ; le développement d'une offre de formation continue, avec pour objectif, à terme, une montée en gamme des actions portées par les enseignants ; la mobilisation des acteurs culturels et artistiques.

Le choix a été fait de s'appuyer sur deux dispositifs déjà existants : le dispositif de soutien aux projets pédagogiques structurants des conservatoires d'une part ; le dispositif des résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire d'autre part. Un appel à propositions a également été lancé, afin de mobiliser les acteurs culturels et artistiques qui n'étaient pas susceptibles de s'inscrire dans l'un des deux dispositifs cités ci-dessus.

L'accompagnement de la DRAC visait prioritairement les actions se déroulant dans les écoles primaires (tandis que le ministère de l'Éducation nationale a porté l'essentiel de ses efforts sur le collège avec la création d'un enseignement facultatif de chorale et l'augmentation de la dotation horaire globale à raison de 72 heures par an et par collège).

Autre priorité ministérielle, le plan « Culture près de chez vous » s'est traduit dès 2018 par un dispositif en faveur de « l'itinérance des artistes et des œuvres ». Sur la base des données de cadrage de l'administration centrale, les projets avaient été préalablement classés en trois typologies : les dispositifs mobiles de diffusion et de médiation artistique, le hors les murs, les projets d'hospitalité. À partir d'un premier repérage ayant permis d'identifier 85 projets, c'est finalement 41 projets qui ont été accompagnés pour un montant de 673 K€ soit une moyenne de 15 K€ par projet. Dans le cadre de ce plan national, un objectif ambitieux de déploiement des Micro-Folies a été présenté, qui s'est concrétisé en Île-de-France par l'inauguration de plusieurs Micro-Folies (Les Mureaux, Villiers-le-Bel) et par le repérage de nombreux territoires d'implantation possibles par les équipes de La Villette, en lien avec la DRAC et les préfetures.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par l'ouverture du lieu éphémère des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, qui développe un projet à la croisée des différentes disciplines artistiques avec une forte implication sur l'EAC, et dont la direction a changé avec la nomination de Cathy Bouvard en 2018.

Discours d'accueil
de M^{me} Sylvie Kocik,
principale du collège
Guy Môquet
de Gennevilliers
© Sothean Nhieim
(DRAC IDF)



4.2 POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

La DRAC Île-de-France met en œuvre les conventions interministérielles en faveur de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle signées par le ministère de la Culture et les ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Ville, de l'Agriculture, de la Justice, de la Santé, de l'Enfance, et du Tourisme.

En Île-de-France, l'accent est mis sur les territoires prioritaires et le milieu scolaire.

4.2.1 TERRITOIRES PRIORITAIRES

Soucieuse d'une équité d'accès à la culture, la DRAC Île-de-France priorise son intervention sur Les territoires dont les habitants peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques : les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

La politique interministérielle Culture-Politique de la ville a connu une relative stabilisation (budget comme modalités d'interventions). Les projets ont gagné en qualité, grâce à des structures plus solides (dont des lieux labellisés) accompagnant l'action portée par des équipes indépendantes installées localement.

Les jumelages initiés par le préfet de région en 2015 entre les Établissements publics nationaux et les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) sont arrivés à leur terme en 2018. Ils sont renouvelés en 2019.

Par ailleurs le dispositif « Culture, citoyenneté et vivre-ensemble » initié par la DRAC en 2015 après les attentats, auprès de six territoires inscrits en Politique de la ville, s'est achevé. Au regard de sa réussite, grâce à un travail dans le temps et en profondeur, il sera renouvelé et étendu à de nouveaux territoires.

L'action à l'égard du monde rural a été renforcée en 2018, marquée par la déclinaison des conventions nationales en faveur des publics de ces territoires. Elle s'est traduite par le soutien aux acteurs œuvrant dans le monde rural (ex. Les Fugaces dans les Yvelines) ou le soutien à l'expérimentation et à la mise en place de démarches culturelles localisées (ex. : résidences artistiques en lycées agricoles, soutien à des opérateurs culturels avec fort ancrage territorial, itinérance). L'année 2018 a permis aussi de préfigurer des partenariats avec les Parc naturels régionaux (ex. résidence artistique en Gâtinais français ; programme de découvertes et mises en valeur des richesses culturelles pour la Haute-Vallée de Chevreuse ; mise en place d'une résidence de journaliste à Gambais ; positionnement du PNR du Vexin français pour l'accueil d'une résidence-mission).

En 2018, l'opération « C'est mon patrimoine ! », qui a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement du champ social durant les vacances scolaires, a connu de nouvelles modalités : l'administration centrale a déconcentré les crédits de l'opération au sein des DRAC, tout en gardant la maîtrise de la rédaction du cahier des charges, de la communication et de la rédaction des bilans. Le copilotage DRAC/DRJSCS a été conforté : lancement de l'appel à projet et gestion de la commission régionale de sélection en commun, notifications de refus signées conjointement. Le nombre de porteurs de projet et la qualité des propositions sont croissants : 52 dossiers ont été reçus (34 dossiers en 2017) et 34 projets retenus (soit 65 % contre 53 % des projets déposés pour 2017). La DRAC a soutenu ces projets à hauteur de 127 K€ (71 K€ pour l'édition 2017).

4.2.2 PUBLICS SPÉCIFIQUES

Milieu scolaire

La région académique d'Île-de-France, avec 2 388 766 élèves scolarisés, représentant plus de 30 % de la population scolaire, est celle qui accueille le plus grand nombre d'élèves.

La politique d'éducation artistique et culturelle mise en œuvre en partenariat avec les trois rectorats se traduit en particulier par les résidences d'artistes en milieu scolaire (524 500 € pour 66 projets avec 11 216 heures de pratique artistique) et les enseignements artistiques (51 enseignements obligatoires et 81 options facultatives ; 788 411 € pour 6 379 lycéens). Sur ce dernier point, les années 2019 et 2020 seront marquées par la réforme des lycées et du baccalauréat qui implique la suppression des filières et modifie l'organisation des enseignements notamment artistiques par la mise en place de spécialités qui se substituent aux enseignements obligatoires.

Afin d'améliorer l'action artistique et culturelle et répondre aux problématiques conjointes de l'Éducation nationale et de la DRAC, un Comité stratégique réunissant les collectivités territoriales et des lieux culturels a été mis en place dans chacune des trois académies. Ainsi le Comité de l'Académie de Versailles a permis de présenter le premier état des lieux de l'EAC sur le territoire académique à partir des données récoltées grâce au déploiement de l'application ADAGE, outil de recensement du volet culturel du projet d'école ou d'établissement ainsi que des principales actions qui le composent. Quant à celui de Paris, il a permis de réaliser la première journée interprofessionnelle avec 94 participants qui se sont retrouvés au Cent-quatre, à Paris, le 8 novembre 2018 autour de la thématique « Temps et territoires de l'éducation artistique et culturelle : comment travailler ensemble ? » Cette journée a permis la rencontre et la connaissance mutuelle des structures et acteurs (culturels, éducatifs et relais du champ social) du territoire nord-est parisien.

Petite enfance

La DRAC s'est engagée dans une déclinaison régionale du protocole sur l'« Éveil artistique et culturel des jeunes enfants » (de la naissance à 5 ans) signé le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des Familles, de l'enfance et des droits des femmes, en développant un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle. L'objectif est de permettre à de jeunes enfants et à leur famille, éloignés de l'offre culturelle, d'accéder à des pratiques artistiques de qualité, de favoriser l'ouverture au monde, de développer des capacités créatives. Le travail engagé dès l'été 2017 s'est réellement approfondi au cours de l'année 2018. Outre les actions « petite enfance » relevant du dispositif « Culture et lien social » (politique de la ville), la DRAC a pu soutenir 15 projets spécifiques « petite enfance » dans cinq départements dont trois en grande couronne, un d'envergure régionale, et deux dispositifs expérimentaux croisant différentes disciplines artistiques et différents contextes urbains et ruraux. Ces projets concernent autant l'organisation des ressources artistiques et culturelles, la formation des personnels concernés que des actions artistiques au bénéfice des enfants.

Santé

Aboutissement d'une collaboration ancienne entre la DRAC et l'Agence Régionale de Santé, la création de l'association « Arts et Santé – la Manufacture » marque un pas dans le développement de cette politique régionale, ainsi qu'un approfondissement et un élargissement à tous les secteurs de la santé. La reconnaissance du succès des actions menées dans les établissements hospitaliers et le secteur médico-social (48 projets et quatre labellisations) a été appuyée en 2018 par la visite des ministres Agnès Buzyn et Françoise Nyssen au musée Rodin pour un projet avec les très jeunes patients de l'Hôpital de Margency (95), à partir de l'œuvre de Rodin réinterprétée via l'utilisation de matériel médical. Le projet a ensuite été exposé dans le hall des Bons-Enfants du ministère de la Culture pendant tout l'été 2018.

Restitution du projet
Popill'otist et Cie
à la Maison des Métallos
(Paris 20^e), une expérience
de danse Afro-Hip Hop
partagée entre les jeunes
de l'Hôpital de jour d'Antony
(92) et les danseurs
de la compagnie À Part Être,
Paris, juin 2019
© Rita Guokdjian



Justice

Au-delà de l'accompagnement budgétaire pour la mise en œuvre chaque année d'une quarantaine d'ateliers d'artistes menés en détention, la DRAC travaille au fonctionnement des bibliothèques en prison. L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de deux bibliothèques dans deux quartiers pour mineurs : la Maison d'arrêt de Nanterre et la Maison d'arrêt de Villepinte. Le fonctionnement de chacune des bibliothèques a été relayé par un apport conséquent du CNL pour le fonds documentaire sur la base d'un projet partagé entre la médiathèque publique de la ville et une structure culturelle.

Suite aux attentats de Charlie Hebdo, à la demande expresse du préfet de région, la politique interministérielle Culture et Justice a été développée en 2015 au milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). La demande des professionnels de la PJJ est chaque année croissante : 300 jeunes ont été concernés par les projets d'éducation artistique et culturelle proposés par la DRAC en 2018 (soit une augmentation de 67 % par rapport à l'année précédente).

4.2.3 TOURISME CULTUREL

La convention en faveur du tourisme culturel signée le 19 janvier 2018 s'est traduite par un premier appel à propositions. Les objectifs concernaient le renforcement de la qualité de la médiation dans les sites culturels, la valorisation et la promotion des richesses culturelles des territoires, et le renforcement de la professionnalisation des acteurs du tourisme. La formule proposée, volontairement souple, a favorisé un dialogue avec les structures culturelles et a permis de renforcer les propositions. L'appel à proposition a rencontré un certain succès au regard de la qualité des candidatures sélectionnées. 13 propositions sur 26 reçues ont été retenues. Citons pour exemple le Musée-Promenade de Marly-Louveciennes et son projet de réalité virtuelle « L'éclipse royale » pour vivre un événement historique à la cour lors d'une déambulation avec le roi, Cassini et Dangeau ; à Poissy le Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine dans la Maison de Fer qui sera remontée ; ou encore pour le Parc naturel régional du Vexin français le projet de sensibilisation et de formation des professionnels du tourisme au patrimoine culturel.

4.3 ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les 95 conservatoires classés en Île-de-France représentent un levier indispensable au déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets EAC des conservatoires classés s'est encore renforcé. Les moyens croissants consacrés aux enseignements artistiques (2,22 M€, soit +22 % par rapport à 2017) ont permis de soutenir 5 nouvelles collectivités et la mise en place du « plan chorales » à l'échelle régionale (22 projets relatifs au chant choral en milieu scolaire portés par des conservatoires classés ont pu être soutenus en 2018).

L'aide de la DRAC aux conservatoires classés vise à mettre en œuvre des projets contribuant à l'un des 4 objectifs suivants :

- offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;
- initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel (par la présence d'artistes professionnels, la conclusion de partenariats avec des structures de création et de diffusion, le décloisonnement des esthétiques...).

La notion d'aménagement culturel du territoire est également primordiale dans l'attribution des aides aux conservatoires.

Au final, 58 conservatoires ont été soutenus en 2018, pour un total de 108 projets (auxquels il faut ajouter 5 projets relevant du « plan chorales », donc soutenus sur la même ligne budgétaire, mais non portés par des conservatoires).

L'année 2018 a aussi été marquée par la mise en place de la nouvelle procédure d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. L'objectif est de proposer une offre publique d'enseignements préparatoires exigeante répartie équitablement sur le territoire national afin d'offrir à tous les jeunes les mêmes chances d'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain, notamment par l'obtention d'une bourse.

Seul le Conservatoire à rayonnement régional de Paris a été agréé dans ce cadre en 2018 (pour la musique et le théâtre) ; le déploiement aura réellement lieu en 2019.

Conservatoire
à rayonnement régional
de Paris © Alexandre Martin



4.4 DÉVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS

1. Résidence d'éducation artistique et culturelle destinée aux habitants d'un territoire. Elle repose sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la pratique artistique, la rencontre avec les artistes et les œuvres et le partage des savoirs. L'artiste est sélectionné dans le cadre d'un appel à projet. Il s'engage dans une démarche éducative de co-construction de projets artistiques avec le public et donne aussi à voir et à comprendre la démarche et la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. La résidence-mission ne comporte ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Chantier (Atlantis), création partagée d'Anaïs Lelièvre avec tous les élèves de la nouvelle école maternelle et élémentaire Rosa Parks de Massy
© Anaïs Lelièvre

La DRAC mène une politique partenariale avec les collectivités territoriales depuis 2011, grâce aux Contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA). Ces derniers doivent bénéficier à l'ensemble de la population en privilégiant les jeunes en âge d'être scolarisés. À ce titre, la plupart des CLEA sont mis en place en lien avec l'Éducation nationale. Les structures en charge du périscolaire sont également associées. Les CLEA permettent de développer de véritables projets de territoire via la présence d'artistes dans le cadre de « résidences-missions¹ » d'une durée de quatre mois minimum. Le principe des CLEA s'appuie sur la définition d'une thématique, le choix d'un domaine artistique et la publication d'un appel à candidature auquel répondent les artistes. Ces derniers sont choisis par un comité de sélection associant l'ensemble des partenaires. Il donne lieu généralement à la co-création d'un objet final (publication, blog, mise en espace, vidéo, etc.). En 2018, 15 CLEA sont actifs (signés ou en préfiguration) et déclinés en 43 résidences missions pour un montant de 552 000 €.



Depuis 2019, la DRAC a fait évoluer cette contractualisation vers une forme plus souple d'accompagnement des projets de démocratisation culturelle avec les collectivités territoriales : les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). Ces nouveaux contrats concernent notamment les villes qui ont souhaité s'engager et ont été retenues dans la démarche expérimentale du « 100 % EAC ».

La DRAC poursuivra le développement des contrats territoire lecture, très appréciés par les collectivités territoriales, avec l'inclusion d'un volet EAC systématique conformément aux orientations ministérielles : 4 nouveaux contrats en 2019 qui viendront s'ajouter aux 9 qui se poursuivront.

Enfin, conformément à ses orientations stratégiques, la DRAC a amorcé en 2018 une discussion avec les principales collectivités territoriales – en particulier les Conseils départementaux et principaux EPCI – afin de contractualiser avec elles sur des objectifs stratégiques. Le choix a été fait de prioriser les départements de grande couronne dans un premier temps. Ces contractualisations incluront systématiquement un volet EAC.



9^{ème} Arr.
RUE DE LA VICTOIRE

9^{ème} Arr.
RUE LE PELETIER

CYRILLE ARCHIT.
1885

45

18^{ème} Arr.
RUE DE LA VICTOIRE



ORGANIGRAMME 2018

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
CONSERVÉS PAR LES ABF

TABLEAU DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

TABLEAU DES CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE (CTL)

TABLEAU DES CONTRATS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CLEA)

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE

GLOSSAIRE

MACRO ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION

M^{me} Nicole da Costa, directrice
M^{me} Karine Duquesnoy, directrice adjointe

Chef de cabinet

M. Olivier Tur

Communication

M^{me} Sophie Delvainquière

Secrétariat général

M^{me} Nolwenn de Cadenet

Bureau des affaires financières

Bureau des ressources humaines

Bureau des moyens et services

Bureau des licences du spectacle

PATRIMOINES ET ARCHI- TECTURE

CRÉATION

DÉVELOP- PEMENT ET ACTION TERRITO- RIALE

ÉCONOMIE CULTURELLE

Service métropolitain de l'archi- tecture et du patrimoine

M. Jean-Marc
Zuretti

Pôle 75

M. Serge
Brentrup

Pôle 92

M. Benoît
Léothaud

Pôle 93

M^{me} Saadia
Tamelikecht

Pôle 94

M^{me} Nathalie
Barry

UDAP 77

M^{me} Isabelle
Michard

UDAP 78

M^{me} Bénédicte
Lorenzetto

UDAP 91

M. Serge Lifchitz

UDAP 95

M. Jean-Baptiste
Bellon

Archéologie

M. Stéphane
Deschamps

Architecture

M^{me} Mireille
Guignard

Conservation régionale des Monuments historiques

M. Antoine-Marie
Préaut

Bureau
de la program-
mation et des
autorisations

Bureau
de la protection

Bureau des af-
faires générales

Bureau
de la conduite
des opérations

Musées

M^{me} Sylvie Müller

Arts plastiques

M. Emmanuel
Michaud

Musique et danse

M. Didier Cormier
chef de service
par intérim

Théâtre

M^{me} Claudine
Perez-Goudard
cheffe de service
par intérim

M. Jean-Marc
Dos Santos
Malhado

M^{me} Tifenn
Martinot-Lagarde

MONUMENTS HISTORIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE APPARTENANT À L'ÉTAT POUR LESQUELS LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE SONT CONSERVATEURS

Paris

trente-trois monuments

cathédrale Notre-Dame
statue d'Henri IV au Pont-Neuf
statue de Louis XIII place des Vosges
statue de Louis XIV place des Victoires
statue de Jeanne d'Arc rue Royale
statue du Maréchal Ney
colonne Vendôme
obélisque de Louqsor
monument Généraux Lecomte & Thomas
(Père Lachaise)
porte Saint-Denis
porte Saint-Martin
palais de Chaillot
Palais-Royal
musée des Plans-reliefs
(hôtel des Invalides)
palais du Louvre et le jardin des Tuileries
musée de l'Orangerie des Tuileries
galerie nationale du Jeu-de-Paume
opéra Garnier
salle Favart
(théâtre national de l'Opéra-comique)
théâtre national de l'Odéon
quadrilatère des Archives nationales
Mobilier national
manufacture des Gobelins
couvent des Petits-Augustins
(École nationale supérieure des beaux-
arts et École nationale supérieure
d'architecture de Paris-Malaquais)
quadrilatère Richelieu
(Bibliothèque nationale de France)
bibliothèque de l'Arsenal
Grand Palais
hôtel Salé (musée Picasso)
musée du Moyen-Âge
(thermes de Cluny)
musée d'Orsay
musée Rodin
hôtel Nissim-de-Camondo
Conservatoire national d'art dramatique
hôtel Salomon de Rothschild

Seine-et-Marne

quatre monuments

domaine de Fontainebleau
cathédrale de Meaux
site archéologique de Pincevent
couvent des Cordelières à Provins

Yvelines

cinq monuments

cathédrale Saint-Louis à Versailles
ancienne abbaye de Port-Royal-des-
Champs à Magny-les-Hameaux
allée couverte des Gros-Murs et le
dolmen aux Mureaux
aqueduc à Bur
fort de Saint-Cyr à Montigny-les-
Bretonneux

Essonne

un monument

tour de Montlhéry

Hauts-de-Seine

trois monuments ou domaines

Domaine national de Meudon
Domaine national de la Malmaison
et de Bois-Préau
Cité de la céramique de Sèvres

Seine-Saint-Denis

un monument

basilique - cathédrale Saint-Denis

Val-d'Oise

cinq monuments

domaine d'Ecouen
fort d'Ecouen
site archéologique des Vaux-de-la-Celle
à Genainville
Presles — Dolmen « la Pierre plate »
Saint-Martin-du-Tertre — Dolmen
« la Pierre turquaise »

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (CPO)

	LABEL	département	Période de la convention					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Théâtre							
Centre dramatique national	Nanterre Amandiers	92			•	•	•	
	Nouveau théâtre de Montreuil	93			•	•	•	
	Théâtre d'Aubervilliers	93			•	•	•	
	Théâtre de Gennevilliers	92			•	•	•	
	Théâtre de Sartrouville	78			•	•	•	
	Théâtre des quartiers d'Ivry	94			•	•	•	
	Théâtre Gérard Philippe	93			•	•	•	
Scène nationale	Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines	78			•	•	•	
	Maison des arts et de la culture André Malraux de Créteil et du Val-de-Marne	94			•	•	•	
	L'Apostrophe - Cergy-Pontoise	95			•	•	•	
	Les Gémeaux	92			•	•	•	
	Maison culture Saint-Denis	93			•	•	•	
	Théâtre de l'Agora	91			•	•	•	
	Théâtre 71	92			•	•	•	
	Théâtre de Senart	77			•	•	•	
	Centre d'art de la ferme du Buisson	77			•	•	•	
Centre national des arts de la rue et de l'espace public	Oposito	95				•		
Pôle national du cirque	Théâtre Firmin Gemier - La Piscine	92		•	•	•	•	
	Musique							
Scène de Musiques Actuelles	ADAME - EMB Sannois	95			•	•	•	•
Centre national de création musicale	La Muse en circuit	94			•	•	•	•
	Orchestre de chambre de Paris	75			•	•	•	•
Orchestre	Orchestre national d'Île-de-France	94			•			
	Danse							
Centre chorégraphique national	Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne	94		•	•	•		
Centre de développement chorégraphique national	La Briqueterie	94		•	•	•		
	Art plastique							
Fonds Régional d'Art Contemporain	FRAC Île-de-France	75, 77, 93	•	•	•	•	•	•
Centre d'art contemporain d'intérêt national	Centre photographique d'Île de France	77			•	•	•	•
	Centre d'art contemporain Ivry le Crédac	94			•	•	•	•
	La Galerie Noisy le Sec	93			•	•	•	•
	BETONSALON	75			•	•	•	
	CAC Brétigny	91			•	•	•	
	Centre d'art de la ferme du Buisson	77			•	•	•	

SCÈNE CONVENTIONNÉE

	LABEL	département	Période de la convention					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Théâtre							
	Théâtre cinéma Paul Éluard de Choisy-le-Roi	94			•	•	•	
	Théâtre Romain Rolland	94		•	•	•	•	
	Régie scène Watteau - Pavillon Baltard	94		•	•	•	•	
	2R2C - Coopérative de rue et de cirque	75	•	•	•	•		
	Théâtre de Brétigny	91		•	•	•	•	
	Musique							
	SIVU Barbacane	78		•	•	•	•	
	Danse							
	Escales Danse en Val-d'Oise	95		•	•	•		
	Théâtre Louis Aragon	93			•	•	•	•
	Théâtre Suresnes - Jean Vilar	92		•	•	•	•	
	Vanves	92			•	•	•	•
	L'Onde	78			•	•	•	•

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (SUITE)

AUTRE LIEU CONVENTIONNÉ

bénéficiaire	département	Période de la convention						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Théâtre								
Animakt	91			•	•	•		
Association Cite Théâtre	75			•	•	•		
Ca Cœur D'Essonne Agglomération	91		•	•	•	•		
Centre Théâtre De L'opprime	75			•	•	•		
Collectif 12	78			•	•	•		
C ^{ie} Du Pilier Des Anges	94			•	•	•		
International Visual Théâtre	75			•	•	•		
Theatre-Studio/C ^{ie}	94			•	•	•		
La Manufacture	75			•	•	•		
Larue Et C ^{ie}	91			•	•	•		
À Suivre	75			•	•	•		
Déambulation	75		•	•	•			
Théâtre De La Marionnette A Paris	75			•	•	•		
Issue De Secours	93			•	•	•		
La Lisière	91		•	•	•			
Le Plus Petit Cirque Du Monde	92		•	•	•			
Le Studio Théâtre De Stains	93		•	•	•			
Le Théâtre De La Poudrerie	93		•	•	•			
Les Héliades	92		•	•	•			
Maison Du Conte	94		•	•	•	•		
Paranda Oulam	92		•	•	•			
Studio Théâtre De Vitry	94		•	•	•			
Théâtre Du Cristal	95		•	•	•			
C ^{ie} N° 8	93		•	•	•			
Musique								
Arcal	75		•	•	•	•		
La Péniche Opera	75	•	•	•	•			
Banlieues Bleues	93		•	•	•	•		
Proquartet Ctre Européen De Musique De Chambre	75	•	•	•	•			
Danse								
Ass musique et danse 20	75			•	•	•	•	
Assoc developp de la danse à Paris — Micadanses	75			•	•	•	•	
Ménagerie Verre S.A.R.L Ateliers de danse	75			•	•	•	•	
Art plastique/centre d'art conventionné								
Centre National Édition art Image	93				•	•	•	•
Micro-Onde	78			•	•	•	•	
CNEAI	93				•	•	•	•

FORMATION PROFESSIONNELLE

bénéficiaire	département	Période de la convention						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Théâtre								
Centre de formation professionnelle des techniques du spectacle	93					•		
École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois	93					•		
Académie Fratellini	93					•		
Musique								
Université de Paris XI Paris Sud CFMI	91	•	•	•	•	•		
Pole Sup 93	93			•				
Pole Sup Paris Boulogne Billancourt	92			•				

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (SUITE)

FESTIVAL		Période de la convention						
Musique	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Association festival d'auvers sur Oise	95			•	•	•		
Le grand mélange	75			•	•	•		
Danse								
Rencontres chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis	93			•	•	•		

COMPAGNIE OU ENSEMBLE		Période de la convention						
Théâtre/CERNI	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiens De Navarre	75	•	•	•	•			
C ^{ie} Les Bruits De La Rue	75	•	•	•	•			
Changement De Décor	93	•	•	•	•			
C ^{ie} Midiminuit	93	•	•	•	•			
La Vie Brève	75	•	•	•	•			
Le Festin	75	•	•	•	•			
Le Phare	94	•	•	•	•			
Cirque Ici	75		•	•	•			
Collectif Mxm	77	•	•	•	•			
C ^{ie} Du Kairos	75			•	•	•		
C ^{ie} Louis Brouillard	75		•	•	•			
In Vitro	75		•	•	•	•		
Italienne Avec Orchestre	75			•	•	•		
Madani C ^{ie}	78		•	•	•	•		
Les Anges Au Plafond	92		•	•	•	•		
Vita Nova	75			•	•	•		
Musique/CERNI								
Association C ^{ie} Dialogos	75	•	•	•	•			
Collectif Coax	75	•	•	•	•			
Collectif musical international - 2E2M	94			•	•			
Collectif Surnatural	93		•	•	•	•		
Court Circuit	92	•	•	•	•			
Ensemble Instrumental Tm Plus	92	•	•	•	•			
Erda — Accentus	75	•	•	•	•			
Inouïe	93	•	•	•	•			
Le Balcon	94	•	•	•	•			
Les Cris De Paris	75	•	•	•	•			
L'instant Donne	93	•	•	•	•			
Pegazz & L'helicon	75	•	•	•	•			
Danse/CERNI								
association r. b	75	•	•	•	•			
C ^{ie} dca	93		•	•	•			
jazz ame	75		•	•	•	•		
C ^{ie} fv	75		•	•	•			
le kwatt	75		•	•	•	•		
par terre	94	•	•	•	•			

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (SUITE)

Théâtre/C ^{ie} conventionnée	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Association Les Ateliers Du Spectacle	75		•	•	•			
C ^{ie} Du Théâtre Deplie	92		•	•	•			
C ^{ie} Oposito	93			•	•			
La C ^{ie}	75		•	•	•			
Le Phalene	75			•	•	•		
Les Choses De Rien	75			•	•	•		
Les Remouleurs De Complainte	93		•	•	•			
L'immediat	75		•	•	•			
Théâtre Sans Toit	95		•	•	•			
C ^{ie} Des Hommes	75			•	•	•		
Meme Ici	75			•	•	•		
T.o.c	75			•	•	•		
8 avril	75			•	•	•		
Annibal Et Ses Elephants	92		•	•	•			
Toujours Après Minuit	94		•	•	•			
C ^{ie} Théâtrale Cazaril	75		•	•	•			
Creation Théâtrale Audiovisuelle	95		•	•	•			
Asanisimasa	75		•	•	•			
Notoire	75		•	•	•			
Revue Éclair	75		•	•	•			
Voque	75			•	•	•		
C'est Pour Bienôt	75			•	•	•		
Chant De Balles	91		•	•	•			
Chimene	75			•	•	•		
C ^{ie} Grand Magasin	94			•	•	•		
C ^{ie} Pandora	75		•	•	•			
C ^{ie} Extime	75		•	•	•			
C ^{ie} Hippolyte A Mal Au Coeur	75		•	•	•			
C ^{ie} La Rumeur	94		•	•	•			
C ^{ie} Pipo	77			•	•	•		
C ^{ie} Zerep	75		•	•	•			
Décor Sonore	93		•	•	•			
Ex Voto A La Lune	91		•	•	•			
Fabrik Théâtre	75			•	•	•		
Kmk	94			•	•	•		
Ktha C ^{ie}	75			•	•	•		
Le Solstice D'hiver	75			•	•	•		
Les Grandes Personnes	93			•	•	•		
Moukden Théâtre	91		•	•	•			
Perdita Ensemble	93			•	•	•		
Pour Ainsi Dire	94			•	•	•		
Reseau Théâtre	93			•	•	•		
Retouramont	94			•	•	•		
Robert De Profil	94		•	•	•			
Théâtre De L Argument	22			•	•	•		
Aerostat Marionnettes Kiosque	92	•	•	•	•	•	•	•
Cirque À L'ancienne	75	•	•	•	•	•	•	•
Compagnie N° 8	75		•	•	•			
Deuxième Groupe D'intervention	92		•	•				
Échelle 1.1	75	•	•	•	•	•	•	•
La Nuit Surprise Par Le Jour	75	•	•	•	•	•	•	•
La Rousse	75	•	•	•	•	•	•	•
L'amin Compagnie Théâtrale	91	•	•	•	•	•	•	•
Les Merveilleuses	93	•	•	•	•	•	•	•
Preocoupe	94	•	•	•	•	•	•	•
Vertical Détour	77	•	•	•	•	•	•	•

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (SUITE)

Musique/ ensemble conventionné	département	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Association Umlaut	75			•	•	•		
Babbel	75		•	•	•			
Cantabile	94		•	•	•			
Ctre Musique Medievale De Paris	75		•	•	•			
Ensemble Vocal Sequenza 9 3	93		•	•	•			
La C ^{ie} Aime L'air	94		•	•	•			
Le Concert Impromptu	94		•	•	•			
Les Paladins	75		•	•	•			
Motus	75			•	•	•		
Multilatérale	75			•	•	•		
Danse/C^{ie} conventionnée								
Association Du 48	75		•	•	•			
Association Os	75		•	•	•			
WLDN	75			•	•	•		
Cfb 451	94			•	•			
Fêtes Galantes	94			•	•	•		
L'Expérience Harmaat	93			•	•	•		
Loldanse	75		•	•	•			
Musique/ensemble en structuration								
Bureau De Son	75			•	•			
Connexe Sphère	75			•	•			
Drugstore Malone	93			•	•			
L'Itinéraire	75			•	•			
Le Cabaret Contemporain	75			•	•			
Collectif Mirr	75			•	•			
Spat'Sonore	93			•	•			
Sybille	75			•	•			
Danse/C^{ie} en structuration								
International Dreems Associes	75			•	•			
Laars & Co	75			•	•			
Onno	75			•	•			
Selon L Heure	75			•	•			
Studio E S	75			•	•			
Association Dam-Cespi	75			•	•			
Association Hime	94			•	•			
Association Poppydog	93			•	•			
Musique/résidence								
Les musiques de la Boulangère	75			•	•	•		
Danse/résidence								
Collectif Essonne Danse	91			•	•	•		
Musique/dispositif ADIAM								
ADIAM 94	94		•	•	•			

CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE (CTL)

CONTRAT	Montant DRAC	Période de la convention						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ville de Paris	-				•	•	•	•
CD 77 -								
CC Brie-des-rivières-et-château	20 000 €			•	•	•		
CD 77 - CA Marne-et-Gondoire	10 000 €		•	•	•			
CA Paris-Vallée-de-la Marne La conquête des publics éloignés du livre et de la lecture	40 000 €		•	•	•	•		
CC Pays-de-Nemours	-				•	•	•	•
CC Val-Briard	10 000 €			•	•	•		
CU Grand-Paris-Seine-et-Oise	20 000 €			•	•	•	•	
Commune de Rambouillet	20 000 €		•	•	•			
CA Cœur-d'Essonne	-				•	•	•	•
CA Grand-Paris-Sud-Seine- Essonne-Sénart	30 000 €			•	•	•	•	
CA Grand-Paris-Vallée-Sud	26 650 €			•	•	•		
EPT Est-Ensemble	-				•	•	•	•
EPT Sevrans-Terre-d'envol	40 000 €			•	•	•	•	
CD 94 -								
Département du Val-de-Marne	20 000 €		•	•	•			
EPT Grand-Paris-Sud-Est-Avenir	-				•	•	•	•
CD 95 - CA Plaine-Vallée	20 000 €			•	•	•		
Total DRAC	256 650 €							

CONTRATS LOCAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) / CONTRATS TERRITORIAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

CONTRAT	Montant DRAC	Résidences		Période de la convention				
		2018	2016	2017	2018	2019	2020	2021
77 - CC Pays de l'Ourcq	24 000 €	2	•	•	•	R	R	R
78 - Sartrouville		SO			P			
78 - Grand Paris Seine et Oise	60 000 €	5	•	•	•	R	R	R
Cœur d'Essonne Agglomération	48 000 €	4		P	•	•	•	
91 - CD 91 - CC Deux Vallées et CAESE	24 000 €	2	•	•	•	R	R	R
91 - Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	24 000 €	2	•	•	R	R	R	
91 - Massy, Palaiseau	36 000 €	3	P	•	•	•		
CD 92	12 000 €	1			P			
92 - Paris Ouest la Défense - Boucle Nord de Seine - Nanterre, Colombes	48 000 €	4	•	•	•	R	R	R
CD 93	12 000 €	2	•	•	•			
93 - Terre d'envol - Le Blanc Mesnil, Aulnay-sous-Bois	24 000 €	1				P		
93 - Terre d'envol - Dugny, le Bourget, Sevran	24 000 €	2	•	•	•	R	R	R
93 - Est Ensemble			•	•				
93 - Grand Paris Est - Atelier Médicis	24 000 €	2	P	•	•	•		
94 - Paris Est - Marne et Bois - Créteil	36 000 €	2	•	•	R	R	R	
94 - Grand Paris Sud Est Avenir						•	•	•
94 - Orly Seine Bièvre - Vitry, Ivry	24 000 €	2				•	•	•
94 - Orly Seine Bièvre - Valenton, Choisy le roi, Villeneuve St Georges	36 000 €	3				•	•	•
95 - Roissy Pays de France et 11 villes de l'EPCI	60 000 €	5		•	•	•		
95 - Haut Val-d'oise	36 000 €	3			P	P		
Total	552 000 €	45						

P Préfiguration / • Signature du 1^{er} contrat / R Renouvellement du contrat

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE

APPEL À PROJETS

clôture diffusion
des résultats

« Culture à l'hôpital »

Janvier

Avril

Les projets doivent s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement hospitalier et une structure culturelle de proximité (scènes nationales, scènes conventionnées, bibliothèques, musées, centres d'art, cinémas, compagnies, ensembles musicaux...). Ils doivent en outre impliquer des artistes dont le travail de création est reconnu et favoriser la participation active des patients et du personnel à la pratique artistique.

« Label culture & Santé en Île-de-France »

Septembre

Novembre

Le label « Culture et Santé en Île-de-France » est un signe visible qui témoigne de l'adhésion de l'établissement bénéficiaire à un ensemble de bonnes pratiques. Son attribution est une reconnaissance de la qualité des actions culturelles et artistiques engagées par les établissements de santé, valable pour une durée de 3 ans.

Appel à projets artistiques et culturels en secteur médico-social

Juin

Juillet

Les projets doivent s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement médico-social (IME, IEM, ITEP, MAS, FAM, ESAT, EHPAD), une structure culturelle et un troisième partenaire (médico-social, éducatif, social...). Ils doivent en outre impliquer des artistes dont le travail de création est reconnu et proposer une participation active des résidents et/ou du personnel.

« C'est mon Patrimoine »

Février

Mars

Opération nationale *C'est mon patrimoine !* participe de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des adolescents pendant les vacances scolaires, dans les territoires prioritaires. Accueillis dans les lieux de patrimoine, les jeunes ont accès à différents programmes d'activités pluridisciplinaires : ateliers, visites théâtralisées, jeux de piste, lectures, danse... Cette opération est aussi intégrée dans le plan « Mercredi ».

Appel à projets culture et lien social

Novembre N-1

Janvier

Depuis 2012, un comité de pilotage « culture et lien social » lié à l'appel à projets annuel a été mise en place pour faciliter les échanges avec les partenaires de la politique de la ville et inscrire des projets culturels dans les contrats de ville. Ce comité est composé des préfets délégués pour l'égalité des chances, des sous-préfets chargés de la politique de la ville, du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, du directeur de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture, de la déléguée générale du fond de dotation InPact et de la DRAC. Chaque année, le comité de pilotage est invité à valider le cahier des charges et ensuite à choisir les projets reçus.

Appel à projets résidences d'artistes en milieu scolaire

Mai

Juillet

La résidence territoriale en établissement scolaire met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle :

- la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création ;
- la pratique artistique, la pratique culturelle, à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir ;
- la construction d'un jugement esthétique.

Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistiques. Le cahier des charges est approuvé par les rectorats qui participent au comité de sélection.

Appel à proposition tourisme culturel

Avril

Juin

Le tourisme étant l'un des principaux modes d'accès à la culture et aux pratiques culturelles, la DRAC apporte son soutien à la qualité des services proposés dans les lieux culturels. Les projets soutenus doivent répondre à au moins l'un des objectifs suivants :

- Renforcer les propositions et la qualité de la médiation dans les sites culturels, avec une prise en compte particulière de la diversité des publics ;
- Valoriser et promouvoir les richesses culturelles des territoires ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme aux spécificités de la filière du tourisme culturel et permettre une intégration plus forte des thématiques cultures, art et patrimoine.

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS DÉMOCRATISATION CULTURELLE (SUITE)

APPEL À PROJETS

reception
des projets

diffusion
des résultats

Dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés

Mai

Juin

Le dispositif a vocation à soutenir les conservatoires classés d'Île-de-France ayant mis en place une tarification sociale. Les projets doivent viser l'un des objectifs suivants :

- offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;
- initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel.

CLEA (Contrat local d'éducation artistique)

Toute l'année

En partenariat avec des collectivités territoriales, installation de résidences missions sur des territoires ciblés, plus ou moins étendus, associant à minima deux collectivités et visant des publics en priorité jeunes mais également mixtes et intergénérationnels. Selon les CLEA et les propositions artistiques, des établissements scolaires peuvent être associés au dispositif.

FEAICA

(Fonds d'encouragement aux initiatives culturelles amateurs) -
AAP national de la DGCA délégué auprès des DRAC

mars

Juillet

L'AAP est destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation désireux de donner un nouveau souffle à leur pratique, de la qualifier, de découvrir la création contemporaine et/ou d'autres domaines artistiques, de s'essayer à la pluridisciplinarité, en associant un ou des artistes professionnels.

Note : les appels à projets sont mis en ligne 2 à 3 mois avant la clôture.

GLOSSAIRE

AE

Autorisation d'engagement

BOP

Budget opérationnel de programme

CCN

Centre chorégraphique national

CDCN

Centre de développement chorégraphique national

CDN

Centre dramatique national

CERNI

Compagnies et ensembles à rayonnement national et international

CLEA

Contrats locaux d'éducation artistique

CNAREP

Centre national des arts de la rue et de l'espace public

CNCM

Centre national de création musicale

CP

Crédit de paiement

CPO

Convention pluriannuelle d'objectifs

CRMH

Conservation régionale des monuments historiques

CTL

Contrats territoire-lecture

FRAC

Fonds Régional d'Art Contemporain

MH

Monuments historiques

PNAC

Pôle national des arts du cirque

SCIN

Scène conventionnée d'intérêt national

SMAC

Scène de Musiques Actuelles

UDAP

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

